

Expériences de victimisation des femmes dans les collectivités éloignées du Canada

par Marta Burczycka

Date de diffusion : le 26 avril 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Faits saillants

- Les taux de violence envers les femmes dans les régions éloignées du Canada sont semblables à ceux observés chez les femmes vivant dans les régions accessibles, selon les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés de 2018. Les régions éloignées, y compris les régions très éloignées, sont des régions du Canada dont les habitants éprouvent plus de difficulté à accéder aux ressources sanitaires, économiques et sociales essentielles.
- Environ 1 femme sur 15 (7 %) vivant dans les régions éloignées a indiqué avoir été victime d'une certaine forme de violence physique ou sexuelle au cours de l'année ayant précédé l'enquête, y compris la violence qui s'est produite en contexte de relation intime ou non. Cette proportion était semblable à celle observée chez les femmes vivant dans les régions accessibles (6 %).
- Des proportions égales de femmes vivant dans des régions éloignées (12 %) et dans des régions accessibles (12 %) ont déclaré avoir été victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) au cours de l'année ayant précédé l'enquête. En revanche, le fait d'en avoir été victimes à plusieurs reprises était plus fréquent chez les femmes vivant dans des régions éloignées (95 % des femmes qui ont été victimes de VPI) que chez celles vivant dans des régions accessibles (83 %). Plus de 4 femmes sur 10 (43 %) dans les régions éloignées ayant été victimes de VPI au cours de l'année précédente ont dit avoir subi cette forme de violence quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement.
- La violence envers les femmes dans les collectivités éloignées était plus susceptible d'être venue à l'attention de la police que la violence envers les femmes dans les régions accessibles. Un plus grand nombre de femmes dans les régions éloignées qui avaient été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime ont déclaré que l'incident le plus grave avait été signalé à la police (43 % par rapport à 12 % chez les femmes vivant dans les régions accessibles). Cela valait également pour ce qui est de la violence entre partenaires intimes (16 % par rapport à 6 %). En outre, les femmes vivant dans les régions éloignées étaient plus susceptibles que celles résidant dans les régions accessibles d'avoir elles-mêmes communiqué avec la police.
- Selon les données policières provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2019, le taux d'affaires de VPI commises à l'endroit des femmes résidant dans les régions éloignées était plus de quatre fois plus élevé que celui des femmes vivant dans les régions accessibles (2 002 victimes pour 100 000 habitants par rapport à 445). Le taux de violence commise par une personne autre qu'un partenaire intime était quatre fois plus élevé chez les femmes résidant dans les régions éloignées (2 182 par rapport à 574).
- D'après les données autodéclarées, la violence sexuelle et la violence physique durant l'enfance étaient aussi courantes chez les femmes vivant dans les régions éloignées (27 %) que chez celles résidant dans les régions accessibles (28 %), de même que la fréquence à laquelle ces femmes ont subi ces formes de violence durant l'enfance. Bien que de nombreux cas de mauvais traitements à l'égard d'enfants ne soient jamais signalés à la police, les statistiques déclarées par la police révèlent que le taux de voies de fait contre les filles de 15 ans ou moins était quatre fois plus élevé dans les régions éloignées que dans les régions accessibles (874 victimes par rapport à 223 victimes pour 100 000 filles). Le taux d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles déclarées par la police était plus de trois fois plus élevé chez les filles vivant dans les régions éloignées (1 014 par rapport à 322 victimes pour 100 000 filles dans les régions accessibles).
- Les données autodéclarées révèlent que dans les régions éloignées (84 %) et les régions accessibles (86 %), la plupart des femmes qui ont été victimes de VPI n'ont pas demandé d'aide auprès des services aux victimes, tels que les lignes d'écoute téléphonique, les maisons d'hébergement et d'autres services. Toutefois, l'éloignement ne semble pas être l'une des principales raisons pour ne pas solliciter de l'aide auprès des services aux victimes; dans les régions éloignées comme dans les régions accessibles, moins de 1 % (0,8 %) des femmes qui ont été victimes de VPI et qui n'ont pas communiqué avec les services d'aide aux victimes ont dit qu'elles ne l'ont pas fait en raison de la trop grande distance les séparant des services.

- Selon les données autodéclarées tirées de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), une plus grande proportion de femmes vivant dans les régions éloignées (41 %) que dans les régions accessibles (21 %) croyaient que le nombre d'actes criminels commis dans leur collectivité avait augmenté au cours des cinq années précédentes. De plus, les femmes vivant dans des régions éloignées étaient moins susceptibles d'avoir une grande confiance envers la police (80 % par rapport à 91 % des femmes vivant dans des régions accessibles) et envers les tribunaux de juridiction criminelle (45 % par rapport à 60 %).
- Au total, 7 femmes sur 10 (72 %) résidant dans les régions éloignées ont déclaré que leur quartier était caractérisé par des signes de problèmes sociaux, tels que des déchets et des ordures qui traînent, des soirées bruyantes ou des personnes qui consomment ouvertement des drogues, une proportion considérablement plus élevée que celle observée chez les femmes vivant dans les régions accessibles (58 %). Malgré cela, la plupart (83 %) des femmes des régions éloignées se sont dites satisfaites ou très satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, soit une proportion plus élevée que celle enregistrée chez les femmes des collectivités accessibles (74 %).
- La résilience économique en cas de dépenses imprévues peut avoir des répercussions sur la vie des femmes à de nombreux égards. Une proportion un peu plus élevée de femmes dans les régions éloignées (26 %) que dans les régions accessibles (21 %) ont déclaré qu'il serait difficile ou impossible pour leur ménage de faire face à une dépense imprévue de 500 \$ ou plus. Les femmes vivant dans des régions éloignées qui avaient été victimes de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête étaient particulièrement plus susceptibles de déclarer une faible résilience économique (48 %), comparativement aux femmes ayant été victimes de VPI qui résident dans des régions accessibles (24 %).

Introduction

Sur de nombreux aspects, la vie dans une région éloignée du Canada diffère grandement de la vie dans un centre urbain. De vastes distances, souvent infranchissables à divers moments de l'année, séparent les résidents de nombreux biens et services qui sont accessibles plus facilement et à moindre coût ailleurs. Pour certains, l'éloignement signifie des liens sociaux étroits, qui peuvent offrir du soutien et de la stabilité aux personnes tout en limitant leur sentiment d'autonomie (Annan, 2008). Entre autres facteurs, ces aspects de l'éloignement sont significatifs pour ce qui est de la façon dont les femmes dans les collectivités éloignées sont victimes de violence fondée sur le sexe. Au Canada, l'importance de l'éloignement en tant que possible corrélat de la violence envers les femmes a été reconnue, car les collectivités éloignées sont souvent caractérisées par l'isolement géographique et social, la marginalisation économique et la faible disponibilité des logements et des services aux victimes — autant de facteurs qui peuvent contribuer au risque de violence fondée sur le sexe auquel sont exposées les femmes (Chambre des communes, 2019). De plus, de nombreuses femmes des Premières Nations, métisses et inuites (Autochtones), qui sont surreprésentées parmi les victimes de violence, résident dans des collectivités éloignées (Allen, 2020; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

Le concept d'éloignement est quelque peu difficile à quantifier. En 2017, Statistique Canada a élaboré un indice d'éloignement, qui permet la classification des régions géographiques en fonction de l'éloignement relatif des subdivisions de recensement dont elles sont formées (voir l'encadré 1 et la section « Sources des données »). L'indice d'éloignement est un concept fondé sur la capacité des résidents d'une région à accéder à des ressources sanitaires, sociales, économiques et autres, et classe les régions selon l'endroit où elles se situent dans le spectre de l'accessibilité des ressources — de facilement accessibles à très difficilement accessibles (régions très éloignées; Alasia et autres, 2017). Comme la disponibilité de ces ressources est essentielle pour comprendre la violence fondée sur le sexe et la manière dont la société intervient face à cette violence, l'indice d'éloignement est tout désigné pour améliorer la compréhension des expériences de violence vécues par les femmes dans les collectivités éloignées. De plus, les premières applications de l'indice ont permis de cerner d'importantes réalités sociales, démographiques et économiques auxquelles sont confrontées les femmes vivant dans ces régions; ces réalités les différencient de leurs homologues résidant dans les régions où les ressources sont plus accessibles (Leclerc, 2022; Leclerc, 2021; Mardare Amini, 2022)¹.

À ce jour, plusieurs études s'appuyant sur des données déclarées par la police ont permis d'examiner les taux de criminalité dans les régions rurales du Canada, y compris les territoires et les régions nordiques des provinces. Ces études ont invariablement démontré que, comparativement aux femmes vivant dans d'autres régions du Canada, les femmes résidant dans les régions classées comme rurales et nordiques sont surreprésentées parmi les victimes de crimes violents déclarés par la police (Allen, 2020; Allen et Perreault, 2015; Conroy, 2021a; Perreault, 2019; Rotenberg, 2019). Bien qu'elles soient liées à l'éloignement, les classifications régionales fondées sur le nord et le sud, ainsi que sur l'urbanité et la ruralité, ne tiennent pas compte de l'accessibilité des services de la même façon que le fait l'indice d'éloignement, qui a été élaboré précisément pour mesurer l'accessibilité (voir l'encadré 1). La présente étude vise à tirer parti de ces analyses antérieures par l'application de l'indice et porte une attention particulière à la violence à l'endroit des femmes vivant dans les régions éloignées du Canada.

De nombreuses expériences de victimisation ne sont pas signalées à la police. Le sous-siglement de certains types de violence, y compris les agressions sexuelles, est un fait qui a été bien établi. Par ailleurs, d'autres formes de victimisation, par exemple la violence psychologique ou l'exploitation financière, ne sont pas toujours considérées comme étant de nature criminelle et ne sont donc pas incluses dans les statistiques déclarées par la police. Pour cette raison, la présente étude repose sur des données autodéclarées en plus des statistiques déclarées par la police afin de mieux comprendre les diverses façons dont les femmes vivant dans les régions éloignées subissent de la victimisation.

Dans le présent article de *Juristat*, qui s'appuie sur les données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, on examine la violence psychologique, sexuelle et physique touchant les femmes de 15 ans et plus vivant dans les collectivités éloignées avant la pandémie de COVID-19; on porte une attention particulière aux façons dont les expériences de ces femmes diffèrent de celles des femmes résidant dans des régions plus accessibles et urbaines du Canada. Les données autodéclarées tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) fourniront des renseignements sur la façon

dont les femmes vivant dans les régions éloignées perçoivent leur collectivité et leur sécurité. L'article porte sur les expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites (Autochtones) dans ces collectivités, et les expériences de différentes populations de femmes (p. ex. les femmes LGBTQ2+) sont étudiées lorsque la taille de l'échantillon le permet². Les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité de 2019 fourniront un contexte supplémentaire aux expériences des femmes.

Comme il a été mentionné précédemment, la présente analyse s'appuie sur des données recueillies avant le début de la pandémie de COVID-19. Bien que les données les plus récentes sur la victimisation autodéclarée datent d'avant la pandémie, certains corrélats de la violence mesurés par ces enquêtes, y compris l'isolement social, la consommation de substances, la disponibilité des services et autres, peuvent avoir été exacerbés pendant la pandémie. Les données autodéclarées avant la pandémie peuvent donc créer un point de référence en ce qui a trait à la violence fondée sur le sexe dans les collectivités éloignées; cette base peut ensuite être élargie grâce à des renseignements supplémentaires sur la façon dont la COVID-19 a influé sur les corrélats connus de la violence dans ces régions, à mesure que ces renseignements deviennent disponibles.

Encadré 1

La mesure de l'éloignement au Canada

Le Canada est un vaste pays dont la population n'est pas répartie également. Dans le passé, les classifications « urbaines » et « rurales » ont été appliquées aux collectivités canadiennes dans le but de comprendre en quoi les expériences de leurs résidents peuvent différer les unes des autres. Ces concepts sont fondés sur des mesures de la densité de la population ou des débits de la migration quotidienne entre les collectivités (Statistique Canada, 2016a; Statistique Canada, 2016b). Dans le langage courant et les sciences sociales, les caractéristiques familières des régions urbaines et rurales — comme la concentration des entreprises et des maisons des régions urbaines, comparativement aux étendues agricoles et aux économies fondées sur les ressources naturelles des régions rurales — sont utilisées pour contextualiser les expériences et les possibilités offertes aux résidents de ces régions.

Bien qu'elles soient utiles, les classifications des régions urbaines et rurales ne rendent compte que de manière fortuite d'un aspect essentiel de l'incidence du lieu de résidence sur la vie des gens, à savoir la facilité avec laquelle ils peuvent accéder aux services. Les méthodes utilisées pour déterminer le statut urbain et rural ne comprennent pas explicitement et intentionnellement des mesures de l'accès à des services tels que les soins de santé, le commerce de détail ainsi que les services financiers et juridiques.

L'élaboration de l'indice d'éloignement de Statistique Canada visait à combler cette lacune. L'élaboration de l'indice a nécessité l'utilisation de sources d'information bien établies, comme le Recensement de la population, couplé à des données accessibles à partir de plateformes plus récentes, comme Google Maps (Alasia et autres, 2017). L'indice a d'abord été fondé sur la proximité des régions par rapport aux foyers d'activité économique et aux agglomérations, facteur auquel ont ensuite été ajoutés les concepts clés liés à l'accessibilité. Par exemple, pour cerner la véritable mesure de l'accessibilité d'un service, les coûts associés à son déplacement ont été pris en compte. La prise en compte des coûts se révèle particulièrement importante lorsque l'on tient compte du fait que certaines collectivités au Canada ne sont accessibles que par avion, ou par la route en fonction de la saison. L'indice qui en résulte attribue une valeur numérique à chaque subdivision de recensement (SDR) au Canada; la valeur représente l'éloignement relatif de cette SDR et reflète la facilité relative avec laquelle les résidents de cette SDR peuvent accéder aux services. Ces valeurs d'éloignement peuvent ensuite être regroupées en cinq catégories (régions facilement accessibles, accessibles, moins accessibles, éloignées et très éloignées), lesquelles représentent un continuum qui saisit l'accessibilité des services dans ces types de régions (Subedi et autres, 2020).

Le présent article est principalement fondé sur les données autodéclarées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018. Comme les populations des régions éloignées du Canada sont petites, l'échantillon composé des résidents de ces régions ayant été sondés dans le cadre de l'ESEPP est également petit. Pour cette raison, les plus petites catégories (régions éloignées et très éloignées) ont été combinées, tout comme les catégories « régions accessibles » et « régions facilement accessibles ». Tout au long de cette analyse, le terme « régions éloignées » désigne les régions éloignées et très éloignées, alors que le terme « régions accessibles » désigne les régions accessibles et facilement accessibles. Il convient de noter que d'autres études canadiennes fondées sur l'indice d'éloignement ont révélé des différences sociodémographiques significatives entre les femmes vivant dans des régions très éloignées et celles vivant dans des régions éloignées et dans des régions plus accessibles (voir Leclerc, 2021; Mardare Amini, 2022).

Entre les catégories « régions éloignées » et « régions accessibles » se trouve la catégorie intermédiaire « régions moins accessibles ». Les renseignements sur les expériences des femmes vivant dans les régions moins accessibles sont présentés dans plusieurs tableaux, mais ne sont pas inclus dans le corps du rapport. En effet, conformément à l'objectif du présent article, la majorité des données présentées reflètent les expériences des femmes dans les régions éloignées; les expériences des femmes dans les régions accessibles sont présentées pour mettre les choses en perspective.

Il convient de noter que, même si l'indice d'éloignement représente une façon unique de catégoriser les régions géographiques, l'analyse a démontré qu'il existe un degré de concordance entre l'indice d'éloignement et les autres classifications géographiques utilisées par Statistique Canada (Alasia et autres, 2017). Parmi ces classifications figurent les désignations « urbaines » et « rurales », qui sont fondées sur l'emplacement relatif d'une région donnée par rapport aux régions métropolitaines de recensement et aux agglomérations de recensement³. Des analyses fondées sur ces classifications urbaines et rurales sont utilisées dans le présent article lorsque l'application de l'indice d'éloignement n'était pas possible.

Prévalence et caractéristiques de la violence envers les femmes dans les collectivités éloignées

La prévalence de la violence envers les femmes est semblable dans les régions éloignées et dans les collectivités accessibles

En 2019, les régions éloignées du Canada comptaient environ 650 000 femmes de 15 ans et plus⁴, soit environ 4,4 % de la population totale des femmes au Canada (Statistique Canada, 2021a). De récentes études canadiennes ont révélé de nombreuses différences entre la vie des femmes de ces régions, dont bon nombre ont déclaré avoir un état de santé, un niveau de scolarité et un revenu inférieurs à la moyenne, et celle des femmes des régions accessibles (Leclerc, 2022; Mardare Amini, 2022). L'analyse a également démontré que la proportion de femmes autochtones est plus élevée et que la proportion de femmes de minorités visibles est moins élevée dans les régions éloignées que dans les régions accessibles (Leclerc, 2021). Malgré ces différences, les données de l'ESEPP montrent qu'en ce qui concerne le fait d'être victime de violence, les expériences des femmes vivant dans des régions éloignées étaient pour la plupart semblables à celles des femmes résidant dans des collectivités accessibles.

Dans l'ensemble, les données autodéclarées révèlent que la violence à l'endroit des femmes était aussi courante dans les régions éloignées que dans les régions accessibles du Canada. Environ 1 femme sur 15 (7 %) dans les régions éloignées a indiqué avoir été victime d'une certaine forme de violence physique (5 %) ou sexuelle (3 %) au cours de l'année précédente, y compris la violence qui s'est produite en contexte de relation intime ou non. Ces proportions étaient les mêmes que celles enregistrées par les femmes vivant dans les régions accessibles (4 % dans chaque cas; les différences n'ont pas été jugées statistiquement significatives; tableau 1).

Selon les données policières, les actes de violence commis par un étranger sont moins fréquents dans les régions éloignées

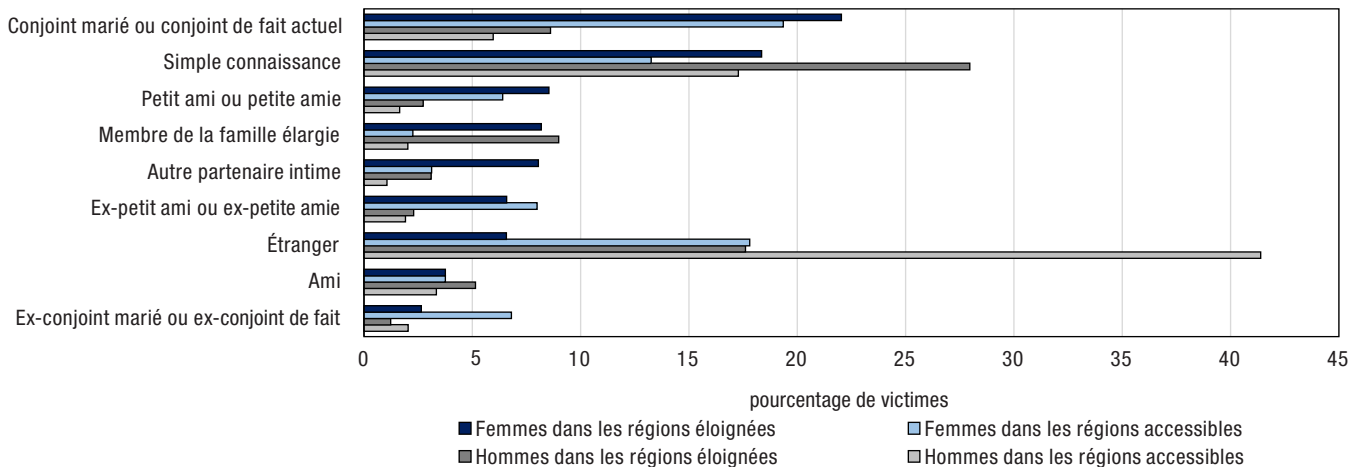
Selon les données autodéclarées, 4 % des femmes vivant dans des régions éloignées ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de l'année précédente, soit la même proportion que celle observée chez les femmes des régions accessibles. Cette violence comprenait le fait d'être attaquée physiquement (2 %), le fait d'être menacée d'être frappée ou attaquée, ou menacée avec une arme (2 %) et le fait d'être touchée d'une manière sexuelle contre sa volonté (2 %) par une personne comme un membre de la famille, une connaissance, un collègue de travail ou une autre personne (tableau 2).

Au-delà de la violence commise par un partenaire intime, la taille de l'échantillon de données autodéclarées recueillies auprès des femmes dans les régions éloignées ne permet pas d'analyser l'auteur de la violence. Les renseignements fournis par les services de police contiennent toutefois cette information. Les données recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) de 2019 montrent que, dans les régions éloignées, 18 % des femmes victimes de violence l'avaient été de la part d'une simple connaissance, ce qui en fait le deuxième type de relation le plus couramment associé à la violence envers les femmes après les conjoints mariés ou conjoints de fait actuels (22 %; graphique 1)⁵.

Graphique 1

Affaires de victimisation avec violence déclarées par la police, selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, l'éloignement relatif de la région de résidence de la victime et son genre, Canada, 2019

Lien de l'auteur présumé avec la victime



Note : Comprend les victimes de 15 à 110 ans. Les victimes de 111 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Dans les enregistrements où la victime et l'auteur présumé ont été catégorisés au départ comme des petits amis ou des ex-petits amis vivant ensemble, la victime et l'auteur présumé ont été recatégorisés comme des conjoints ou des ex-conjoints. Dans les enregistrements où la victime était âgée de moins de 18 ans et où l'auteur présumé a été initialement catégorisé comme l'enfant de la victime ainsi que dans ceux où la victime était âgée de plus de 65 ans et où l'auteur présumé a été initialement catégorisé comme un parent de la victime, l'auteur présumé a été recatégorisé comme un autre membre de la famille. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement. Les données reflètent la région où a eu lieu l'affaire, et pas nécessairement la région de résidence de la victime.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et indice d'éloignement.

Bien qu'il y ait des similitudes avec ce que la police a déclaré dans les régions accessibles, des différences ont été observées en ce qui concerne les autres types de relations. Par exemple, la violence commise par un étranger était relativement courante dans les régions accessibles, 18 % des femmes ayant été victimisées par une personne qu'elles ne connaissaient pas (au deuxième rang derrière les conjoints mariés ou conjoints de fait actuels, à 19 %). En revanche, dans les régions éloignées, 7 % des femmes victimes avaient été agressées par un étranger. Ces tendances reflètent probablement les petites collectivités présentes dans les régions éloignées, où de nombreuses personnes se connaissent dans une certaine mesure et où les étrangers sont rares.

Dans l'ensemble, 1 femme sur 8 vivant dans les régions éloignées a été victime de violence physique, sexuelle ou psychologique de la part d'un partenaire intime au cours de l'année précédente

La violence entre partenaires intimes (VPI) est reconnue comme un déterminant clé de la santé et du bien-être des femmes (Organisation mondiale de la Santé, 2021). Les données autodéclarées provenant de l'ESEPP révèlent qu'au Canada, la violence physique ou sexuelle commise par un partenaire intime était aussi fréquente chez les femmes vivant dans les régions éloignées (4 %) que chez leurs homologues des régions accessibles au cours de l'année précédente (3 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; tableau 1). Il convient toutefois de souligner que les femmes vivant dans les régions éloignées peuvent se heurter à des défis particuliers, tels que l'isolement et le manque de logements, qui peuvent avoir une incidence sur leurs expériences de VPI (Annan, 2008).

Les femmes dans les collectivités éloignées ont subi diverses formes de VPI physique au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Ces formes de VPI comprenaient notamment le fait d'avoir été bousculées, poussées, agrippées ou projetées au sol (2 %), le fait d'être menacées d'être frappées avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu les blesser (2 %) et le fait d'être, elles-mêmes ou une personne proches, menacées d'être blessées ou tuées (2 %; tableau 2). Les femmes ont également été victimes de VPI sexuelle, y compris le fait d'avoir été forcées à se livrer à des actes sexuels non désirés (1 %) et le fait d'être obligées à avoir des relations sexuelles forcées ou de subir des tentatives de relations sexuelles forcées (1 %). Ces formes de violence envers les femmes étaient aussi répandues dans les régions éloignées que dans les régions accessibles.

En plus de la violence physique et sexuelle, la VPI peut comprendre la violence psychologique et l'exploitation financière, comme la jalousie ou les comportements contrôlants, les insultes ou le fait d'empêcher la victime de travailler ou de la priver de ressources financières⁶. Un peu plus de 1 femme sur 10 vivant dans les collectivités éloignées (11 %) et dans les régions accessibles (12 %) a été victime de violence psychologique ou d'exploitation financière commise par un partenaire intime actuel ou un ancien au cours des 12 mois précédents (tableau 2).

La violence psychologique et l'exploitation financière de la part d'un partenaire intime peuvent prendre de nombreuses formes. Parmi les femmes vivant dans des régions éloignées, ces types de violence comprenaient le fait d'être rabaissées ou de se faire dire des mots blessants (8 %), d'être traitées de personne dérangée, stupide ou bonne à rien (7 %), d'avoir un partenaire jaloux (5 %) et d'avoir un partenaire qui exigeait de savoir avec qui et où elles étaient en tout temps (5 %; tableau 2). Il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les femmes vivant dans des collectivités éloignées et celles qui résident dans des régions accessibles au chapitre de la prévalence de certains types de VPI psychologique ou d'exploitation financière.

Somme toute, des proportions égales de femmes vivant dans des régions éloignées (12 %) et dans des régions accessibles (12 %) ont subi une forme ou une autre de violence conjugale, qu'elle ait pris la forme de violence psychologique ou d'exploitation financière, ou qu'elle ait pris la forme de violence physique ou sexuelle. Pour le reste de la présente analyse (sauf indication contraire), ces formes de victimisation entre partenaires intimes seront prises en compte ensemble.

Les expériences de violence sont aussi courantes chez les hommes que chez les femmes dans les régions éloignées

Dans l'ensemble, les expériences de violence étaient aussi fréquentes chez les hommes que chez les femmes parmi la population des collectivités éloignées. Par exemple, il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre la proportion d'hommes (10 %) et de femmes (12 %) qui avaient subi de la violence de la part d'un partenaire intime au cours de l'année précédente. De même, aucune différence statistique n'a été observée entre les hommes (3 %) et les femmes (4 %) en ce qui concerne la violence exercée par une personne autre qu'un partenaire intime (tableau 1).

Malgré ces similitudes générales, il y avait des différences dans les types de violence subie par les hommes et les femmes. Par exemple, les hommes et les femmes des régions éloignées étaient tout aussi susceptibles d'avoir subi de la VPI psychologique ou de l'exploitation financière de la part d'un partenaire intime (10 % et 11 %, respectivement), alors que les femmes étaient plus susceptibles d'avoir subi de la VPI de nature physique ou

sexuelle (4 % par rapport à 1 % des hommes). Ce résultat diffère de celui qui a été observé dans les collectivités accessibles, où la VPI physique ou sexuelle était tout aussi fréquente chez les hommes (3 %) que chez les femmes (3 %).

Alors que la violence physique, sexuelle ou psychologique était aussi fréquente chez les femmes des régions éloignées et chez celles des collectivités accessibles, une tendance quelque peu différente a été observée chez les hommes. Moins d'hommes vivant dans des régions éloignées ont été victimes de violence physique ou sexuelle (4 %) que d'hommes résidant dans des régions accessibles (6 %; tableau 1), ce qui s'explique en partie par le fait que moins d'hommes vivant dans les régions éloignées (1 %) ont été victimes de VPI physique ou sexuelle, comparativement aux hommes vivant dans les régions accessibles (3 %).

Plus de 4 répondantes sur 10 vivant dans les régions éloignées qui a été victime de violence entre partenaires intimes au cours de l'année précédente a dit que cela s'était produit quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement

Bien que la prévalence de la violence envers les femmes était semblable dans les régions éloignées et accessibles, on a constaté une différence notable au chapitre de la fréquence de la VPI. La fréquence à laquelle une femme est victime de VPI a une incidence sur sa santé et son bien-être, et est souvent incluse dans les indicateurs de la gravité de la violence (Messing et Thaller, 2015).

Dans les régions éloignées, la plupart (95 %) des femmes qui avaient subi de la VPI au cours de l'année précédente ont dit que cela s'était produit à plusieurs reprises (tableau 3)⁷. Plus de 4 répondantes sur 10 (43 %) ont subi de la VPI quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement, et un peu plus de la moitié (52 %) ont dit que cela était survenu à quelques reprises au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Une proportion beaucoup plus faible (5 %) a déclaré avoir vécu un seul incident de VPI au cours de cette période.

Plus particulièrement, les expériences multiples de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête étaient moins fréquentes chez les femmes des régions accessibles. Dans ces régions, moins de femmes qui avaient été victimes de VPI ont dit que cela s'était produit plus d'une fois au cours de l'année précédente (83 %), et une plus grande proportion a dit avoir vécu un seul incident au cours de cette période (17 %).

Les épisodes moins fréquents de VPI — c'est-à-dire qui se sont produits « quelques fois » au cours de l'année ayant précédé l'enquête — étaient aussi fréquents chez les femmes vivant dans des régions éloignées (52 %) et celles résidant dans des régions accessibles (54 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

Les femmes des régions éloignées étaient également beaucoup plus susceptibles d'être victimes de plusieurs incidents de VPI que les hommes (95 % par rapport à 69 %; données non présentées pour les hommes). Au lieu de cela, les hommes qui avaient été victimisés étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir vécu de la VPI à une seule occasion (31 % par rapport à 5 % des femmes).

Comparativement aux femmes résidant dans des régions accessibles, les femmes vivant dans des régions éloignées qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes sont plus susceptibles de quitter un foyer qu'elles partageaient après leur séparation

La plupart des femmes vivant dans les régions éloignées qui ont été victimes de VPI sont restées avec leur partenaire. Parmi celles qui ont été victimes de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête, une proportion relativement faible se sont séparées de leur partenaire (de façon temporaire ou permanente) en raison de la violence (17 %; tableau 3). Cette proportion était notamment la même chez les femmes vivant dans des régions accessibles (17 %); toutefois, les femmes vivant dans des régions éloignées qui ont quitté un partenaire violent étaient beaucoup plus susceptibles de quitter un foyer qu'elles avaient partagé. Dans les régions éloignées, les trois quarts (75 %) des femmes qui ont mis fin à une relation avec un partenaire violent avec qui elles avaient vécu ont déménagé —, une proportion beaucoup plus élevée que celle des femmes résidant dans les régions accessibles (41 %), qui sont le plus souvent demeurées dans un foyer qu'elles partageaient avec leur partenaire après la fin de leur relation.

Le fait que les femmes des régions éloignées ayant subi de la VPI ont plus souvent quitté un foyer qu'elles partageaient avec un partenaire violent peut sembler contredire les rapports sur le manque de logements disponibles dans le Nord canadien et dans d'autres régions rurales et éloignées (voir par exemple Schiff et autres, 2015). Selon d'autres études, le manque de logements est considéré comme un obstacle qui empêche les femmes des collectivités éloignées d'échapper à la violence (Maxwell, 2020; Moffitt et autres, 2013). En fait, les données de l'ESEPP ne contredisent pas cette affirmation. Elles montrent plutôt que, dans la plupart des cas, les femmes résidant dans des régions éloignées qui ont quitté un foyer qu'elles partageaient avec leur agresseur sont allées vivre avec des membres de leur famille ou des amis (88 %; données non présentées), plutôt que dans un nouveau logement qui leur appartient⁸. Parmi les femmes vivant dans les régions accessibles qui ont déménagé à la suite de violence, une proportion semblable de femmes sont allées demeurer auprès de membres de leur famille et de leurs amis (77 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

Dans le même ordre d'idées, les données de l'ESEPP révèlent que de nombreuses femmes vivant dans les régions éloignées qui ont vécu de la VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête ont déclaré avoir communiqué avec leur famille (44 %) ou des amis (41 %) pour parler de ce qui s'est passé, ce qui souligne l'importance de ces relations dans les réseaux de soutien des femmes (données non présentées). Cette tendance était semblable dans les régions accessibles.

Les données tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) fournissent des renseignements supplémentaires sur les réseaux de soutien social des femmes dans différents types de collectivités. Lorsqu'on leur a demandé le nombre de personnes dans leur vie dont elles se sentent proches, il n'y avait pas de différence statistiquement significative entre les femmes vivant dans les régions éloignées et celles qui résident dans les collectivités accessibles. Dans les deux cas, environ 3 femmes sur 10 vivant dans les régions éloignées (31 %) et dans les régions accessibles (31 %) ont déclaré avoir au moins 10 personnes avec lesquelles elles avaient ce type de relation; environ la moitié des répondantes (49 % et 52 %, respectivement) ont déclaré avoir ce genre de relation avec de trois à neuf personnes (tableau 4). D'autres femmes ont déclaré qu'elles avaient une ou deux de ces personnes dans leur vie (16 % et 14 %), ou encore qu'elles n'avaient personne dans leur vie dont elles se sentaient proches (3 % et 2 %). Il convient de noter que les données de l'ESG ne permettent pas de savoir si les personnes dont les femmes se sentent proches vivaient dans leur collectivité ou à l'extérieur de celle-ci.

Ces résultats révèlent que, dans les régions éloignées comme dans les collectivités accessibles, les femmes demandent de l'aide à leur famille et à leurs amis et, dans certains cas, à des refuges pour femmes. En ce sens, il demeure impossible de savoir pourquoi les femmes vivant dans des régions éloignées sont beaucoup plus susceptibles de quitter un foyer qu'elles partageaient avec un partenaire violent.

Des proportions semblables de femmes résidant dans les régions éloignées et dans les régions accessibles ont recours à des refuges et à d'autres services

Bien que de nombreuses femmes vivant dans les collectivités éloignées qui ont été victimes de VPI se sont couramment tournées vers leur famille et leurs amis pour obtenir de l'aide, d'autres l'ont obtenue auprès d'organismes officiels de services aux victimes. Au Canada, une multitude de services aux victimes existent pour assurer la sécurité des femmes et des autres personnes susceptibles d'être victimes de violence et leur fournir des ressources, y compris des lignes d'écoute téléphonique, des maisons d'hébergement et des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle (Allen, 2014). Pour les femmes et les autres personnes qui se trouvent dans des situations de violence, ces services peuvent offrir une voie d'accès à la sécurité, ce dont elles ont grandement besoin. Toutefois, les femmes qui vivent dans des collectivités éloignées peuvent éprouver des difficultés à accéder aux services pour les victimes de violence particulières en raison de leur isolement géographique et de facteurs connexes (Chambre des communes, 2019).

Bien que la taille de l'échantillon de l'ESEPP était trop petite pour montrer combien de femmes vivant dans les régions éloignées se sont adressées ou ont eu recours à des types particuliers de services, 15 % des femmes résidant dans les régions éloignées qui avaient été victimes de VPI au cours de l'année précédente ont demandé de l'aide à un service quelconque (données non présentées). Cette proportion était semblable à celle observée chez les femmes résidant dans les régions accessibles (12 %). Plus précisément, ces proportions comprennent les femmes qui ont effectivement eu recours à un service d'aide aux victimes, ainsi que celles qui ont communiqué avec un service, mais qui n'ont pas reçu d'aide. Il est possible que certaines femmes vivant

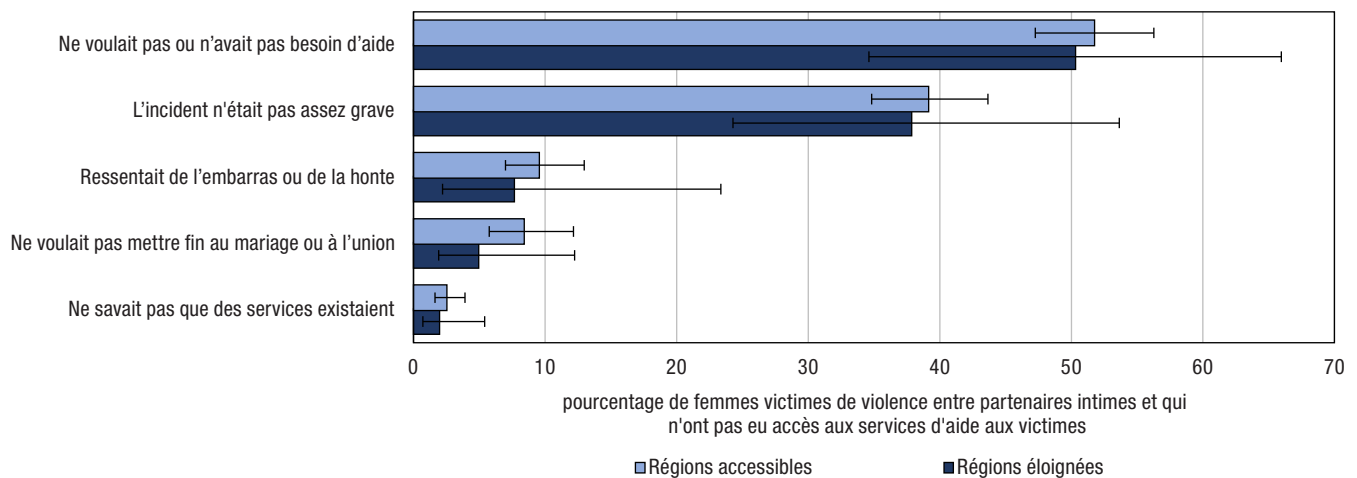
dans les régions éloignées aient communiqué avec un service d'aide aux victimes pour se rendre compte, par exemple, qu'il ne leur était pas possible d'obtenir de l'aide en raison des distances géographiques. Dans les régions éloignées, la plupart des femmes (84 %) n'ont pas eu recours à l'aide des services aux victimes. Cette proportion était semblable parmi les femmes des régions accessibles (86 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

Pour les femmes, l'éloignement ne semblait pas être une des principales raisons pour lesquelles aucune aide n'a été demandée aux services aux victimes. Peu importe le lieu de résidence des femmes, relativement peu d'entre elles ont mentionné le manque d'accessibilité aux services dans leur région comme une raison pour ne pas avoir demandé de l'aide. Par exemple, dans l'ensemble du Canada⁹, moins de 1 % (0,8 %) des femmes victimes de VPI qui n'ont pas communiqué avec les services d'aide aux victimes ont déclaré qu'elles ne l'ont pas fait parce que la distance à parcourir pour atteindre les services était trop grande. De même, 0,6 % ont déclaré qu'il n'y avait pas de services accessibles, et 0,6 % ont indiqué qu'une liste d'attente les empêchait d'accéder aux services (données non présentées). De plus, les résultats de l'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence de 2018 ont révélé qu'un moins grand nombre de lits disponibles dans les refuges étaient occupés dans les régions rurales comparativement aux régions urbaines du Canada (Moreau, 2019).

Au lieu du manque d'accessibilité, les femmes vivant dans les collectivités éloignées ont souvent dit qu'elles n'ont pas demandé de l'aide aux services aux victimes parce qu'elles ne voulaient pas ou n'avaient pas besoin d'aide (50 %), ou parce qu'elles considéraient que l'incident était trop anodin (38 %; graphique 2). Ces proportions étaient semblables à celles déclarées par les femmes dans les régions accessibles et correspondent aux proportions observées dans d'autres études menées au Canada (Burczycka, 2016).

Graphique 2
Femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes et qui n'ont pas eu accès aux services d'aide aux victimes, selon certaines raisons et selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

Raisons pour ne pas avoir fait appel aux services



Note: Differences were not found to be statistically significant. Intimate partner violence includes violence committed by a current or former legally married spouse, common-law partner, boyfriend or girlfriend. Percent calculations based on women aged 15 and older in a current intimate relationship or who had contact with a former partner in the 12 months preceding the survey. Remote areas include remote and very remote areas, and accessible areas include accessible and very accessible areas, as defined by the manual classification approach to the Remoteness Index.

Source: Statistics Canada, Survey of Safety in Public and Private Spaces and Remoteness Index.

Les données de l'ESG jettent plus d'éclairage sur la disponibilité des services aux victimes dans les régions éloignées du Canada, ou du moins, sur la façon dont cette disponibilité est perçue par les résidents de ces régions. Dans l'ensemble, des proportions relativement élevées de femmes vivant dans des collectivités éloignées ont déclaré que les services demandés étaient effectivement disponibles dans leur région; par exemple, 85 % d'entre elles ont dit connaître des travailleurs sociaux, des psychologues et des services d'orientation dans leur région, et 69 % ont dit être au courant de l'existence de maisons d'hébergement dans leur région (tableau 4).

Pour certains services, les proportions de femmes qui étaient au courant de leur existence dans leur région étaient semblables dans les régions éloignées et dans les régions accessibles. C'était notamment le cas des services d'aide aux victimes ou programmes d'aide aux témoins. Par exemple, 40 % des femmes dans les régions éloignées et 37 % des femmes dans les régions accessibles savaient que ces services étaient offerts dans leur région. Cependant, pour de nombreux autres services, les femmes vivant dans des régions éloignées disaient plus souvent que, à leur connaissance, les services n'étaient pas disponibles dans leur région, comparativement aux femmes vivant dans des collectivités accessibles. Par exemple, plus de trois fois plus de femmes résidant dans les régions éloignées ont dit savoir qu'il n'y avait pas de centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans leur région (33 % par rapport à 9 % des femmes vivant dans les régions accessibles).

Les femmes résidant dans les régions éloignées sont plus susceptibles que celles des régions accessibles de signaler la violence à la police

Même s'il existe, à bien des égards, des similitudes dans la manière dont les femmes vivant dans des régions éloignées et celles résidant dans des collectivités accessibles sont victimes de violence, il y a une différence claire et importante en ce qui concerne le signalement à la police. En général, une grande proportion de la violence commise au Canada n'est pas signalée à la police (Cotter, 2021), et la VPI est particulièrement sous-signalée (Conroy, 2021b).

Les données de l'ESEPP montrent qu'il était relativement courant que la violence envers les femmes soit signalée à la police dans les régions éloignées, que le signalement ait été fait par la victime ou que la violence ait été portée à l'attention de la police d'une autre façon¹⁰. Par exemple, 43 % des femmes vivant dans les régions éloignées qui ont été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de l'année précédente ont déclaré que la police avait pris connaissance de l'incident le plus grave d'une façon quelconque, soit plus de trois fois la proportion observée chez les femmes vivant dans les régions accessibles (12 %; données non présentées). Pour ce qui est des femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes, la proportion de femmes vivant dans des régions éloignées qui ont déclaré que la police avait pris connaissance de la situation était près de trois fois supérieure à la proportion observée parmi les femmes vivant dans des collectivités accessibles (16 % par rapport à 6 %).

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur le signalement des incidents à la police. La fréquence à laquelle une femme subit de la VPI peut être corrélée à des taux plus élevés de signalement à la police. Par exemple, dans l'ensemble du Canada, les femmes qui avaient subi de la VPI quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement ont beaucoup plus souvent dit que la violence avait été portée à l'attention de la police (12 %), comparativement aux femmes qui avaient subi de la VPI à quelques reprises au cours de l'année ayant précédé l'enquête (5 %) et à celles qui n'en avaient subi qu'une seule fois (2 %; données non présentées)¹¹. Comme il a été mentionné ci-dessus, les femmes des régions éloignées étaient plus susceptibles que celles des régions accessibles d'avoir subi plusieurs incidents de VPI au cours de l'année précédente (voir le tableau 3).

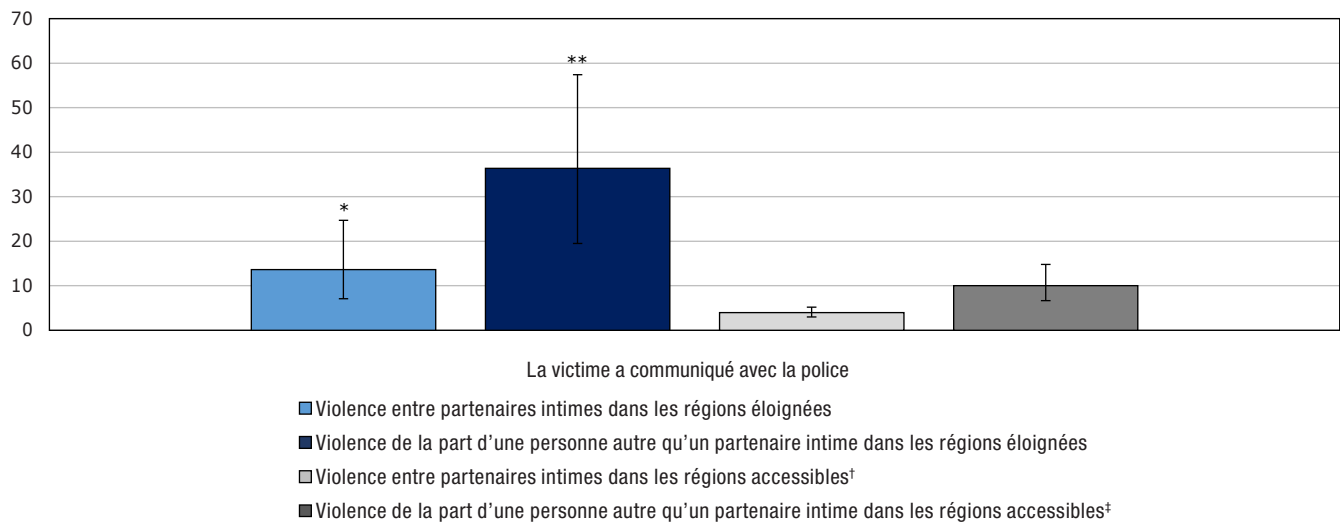
D'autres facteurs propres aux différents types de collectivités peuvent aussi avoir une incidence sur le signalement de la VPI à la police. Les régions éloignées peuvent être caractérisées par des populations plus petites où plus de gens se connaissent, un facteur qui peut encourager comme décourager le signalement, selon le cas. La relation de la victime avec la police dans sa collectivité — ou l'absence de relation — peut avoir une incidence, et les femmes qui ont des contacts plus étroits avec des personnes qu'elles connaissent tout au long de la journée peuvent recevoir plus de soutien et d'encouragement à signaler les incidents. En outre, dans les collectivités éloignées qui ne comptent pas d'autres formes de services aux victimes, les femmes peuvent percevoir le fait de communiquer avec la police comme l'une des rares ressources dont elles disposent pour obtenir de l'aide.

Bien que les données de l'ESEPP ne révèlent pas le contexte dans lequel les signalements sont faits, elles montrent que les femmes vivant dans les collectivités éloignées sont particulièrement plus susceptibles de signaler elles-mêmes la violence, comparativement aux femmes résidant dans les collectivités accessibles. Parmi les femmes qui ont été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime au cours de l'année précédente, 36 % de celles qui vivaient dans des régions éloignées ont déclaré avoir elles-mêmes communiqué avec la police pour signaler ce qui s'était passé lors de l'incident le plus grave (graphique 3). Cette proportion était près de quatre fois plus élevée que celle observée pour les femmes vivant dans des régions

accessibles, parmi lesquelles 10 % ont déclaré avoir communiqué elles-mêmes avec la police. Une tendance semblable a été observée dans le cas de la VPI; 14 % des femmes résidant dans des collectivités éloignées qui ont subi de la VPI ont déclaré l’avoir signalée à la police, comparativement à 4 % des femmes vivant dans des régions accessibles.

Graphique 3
Signalement à la police de violence commise envers les femmes, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

pourcentage des incidents les plus graves vécus par les femmes



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) (p < 0,05)
 ** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (‡) (p < 0,05)
 † catégorie de référence
 ‡ catégorie de référence

Note : La violence entre partenaires intimes (VPI) comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages de VPI est fondé sur les femmes de 15 ans et plus dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Parfois, les amis, la famille ou les collègues d'une victime peuvent avoir communiqué avec la police en son nom, ou encore, la police peut avoir été alertée par une personne qui travaille à l'hôpital ou lorsqu'elle intervenait dans le cadre d'un autre incident¹².

Même si le signalement à la police de la violence envers les femmes était beaucoup plus fréquent dans les régions éloignées que dans les régions accessibles, une tendance contraire a été observée lorsqu'il s'agissait de la violence à l'endroit des hommes. Un peu plus de 1 homme sur 10 (11 %) vivant dans les régions éloignées qui a été victime de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime a déclaré que l'incident le plus grave avait été signalé à la police, et 4 % ont déclaré qu'ils l'avaient eux-mêmes signalé (données non présentées). Il s'agissait de proportions beaucoup plus faibles que celles observées chez les hommes vivant dans les collectivités accessibles, dont 28 % de ceux qui avaient été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime ont déclaré qu'elle avait été signalée (20 % l'ayant eux-mêmes déclarée). Les incidents de VPI envers les hommes signalés à la police étaient également moins fréquents dans les régions éloignées (2 %) que dans les régions accessibles (3 %). Dans les collectivités éloignées et les régions accessibles, les signalements à la police étaient beaucoup plus fréquents lorsque la violence ciblait les femmes que lorsqu'elle visait les hommes.

Le taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police est plus de quatre fois plus élevé chez les femmes des régions éloignées

Les données autodéclarées tirées de l'ESEPP montrent que la violence envers les femmes est aussi courante dans les régions éloignées que dans les collectivités accessibles. Les données autodéclarées révèlent également que la violence commise à l'endroit des femmes dans les régions éloignées est plus souvent portée à l'attention de la police. Bien qu'il soit difficile d'évaluer l'incidence précise de cette augmentation du signalement sur les statistiques officielles sur la criminalité, les taux d'affaires de violence commises à l'endroit des femmes déclarées par la police dans les régions éloignées sont considérablement plus élevés que ceux déclarés par la police dans les collectivités accessibles¹³.

Selon les données policières provenant du Programme DUC de 2019, le taux de VPI envers les femmes de 15 ans et plus vivant dans les régions éloignées était plus de quatre fois plus élevé que celui observé chez les femmes dans les régions accessibles (2 002 par rapport à 445 victimes pour 100 000 femmes de 15 ans et plus; données non présentées)¹⁴. De même, le taux de violence commise par une personne autre qu'un partenaire intime était quatre fois plus élevé chez les femmes des régions éloignées (2 182 par rapport à 574).

Les données policières ont révélé que les hommes vivant dans les régions éloignées étaient aussi plus susceptibles que leurs homologues vivant dans les collectivités accessibles d'être victimes d'un crime violent. Chez les hommes, le taux d'affaires de VPI déclarées par la police était également quatre fois plus élevé chez ceux qui vivaient dans des régions éloignées (535 par rapport à 122 victimes pour 100 000 hommes de 15 ans et plus). L'écart observé entre les hommes vivant dans les régions éloignées et ceux qui résident dans les régions accessibles persistait en ce qui concerne la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, mais il était plus faible : au chapitre de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime, le taux observé pour les hommes était trois fois plus élevé dans les régions éloignées que dans les régions accessibles (2 442 par rapport à 843 victimes pour 100 000 hommes de 15 ans et plus).

Les taux d'affaires de violence déclarées par la police sont plus élevés dans les régions éloignées des provinces des Prairies

Les données déclarées par la police permettent également d'analyser la violence envers les femmes perpétrée dans les régions éloignées des provinces et des territoires¹⁵. Les données du Programme DUC de 2019 montrent que dans chaque province pour laquelle des comparaisons étaient possibles¹⁶, les taux de violence de la part d'un partenaire intime et de la part d'autres personnes étaient plus élevés chez les femmes vivant dans des régions éloignées.

Dans l'ensemble, le nombre d'affaires de VPI envers les femmes déclarées par la police en 2019 était plus élevé au Manitoba et en Saskatchewan (Conroy, 2021a), et les taux observés dans les régions éloignées de ces provinces étaient plus élevés que ceux enregistrés dans les collectivités éloignées des autres provinces (4 571 et 4 017 victimes pour 100 000 femmes de 15 ans et plus, respectivement; tableau 5). Ces taux correspondaient à plus du double de la moyenne observée pour les régions éloignées de l'ensemble des provinces (1 705) et semblaient être à l'origine des taux élevés enregistrés dans l'ensemble du Manitoba et de la Saskatchewan. En revanche, les taux d'affaires de VPI à l'endroit des femmes déclarées par la police dans les régions accessibles du Manitoba (556) et de la Saskatchewan (582) étaient beaucoup plus près de la moyenne pour les provinces (445).

Comparativement aux autres provinces, les taux de VPI envers les femmes dans les régions éloignées étaient plus faibles dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. De plus, même si les taux dans les provinces de l'Atlantique étaient plus élevés dans les régions éloignées que dans les régions accessibles, l'écart observé entre les taux enregistrés dans les deux types de collectivités était relativement faible. Les taux observés dans les régions éloignées de l'Ontario (2 107), de l'Alberta (1 978) et de la Colombie-Britannique (1 122) étaient plus près de la moyenne observée dans les régions éloignées de l'ensemble des provinces.

Les tendances observées au chapitre des affaires de VPI envers les femmes déclarées par la police dans les régions éloignées des provinces ont également été observées chez les hommes vivant dans ces régions. Plus particulièrement, au Manitoba, le taux de VPI à l'endroit des hommes était 11 fois plus élevé dans les régions éloignées que dans les collectivités accessibles (1 262 par rapport à 111 victimes pour 100 000 hommes de 15 ans et plus). Dans toutes les provinces et tous les territoires, les taux d'affaires de VPI déclarées par la police dans les

collectivités éloignées étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Bien que cela semble contredire les données autodéclarées — qui laissent entendre que la VPI est aussi courante chez les hommes que chez les femmes dans ces collectivités —, les données autodéclarées révèlent également que la VPI envers les hommes vivant dans les régions éloignées était considérablement moins susceptible d'être portée à l'attention de la police, comparativement à la violence commise à l'endroit des femmes.

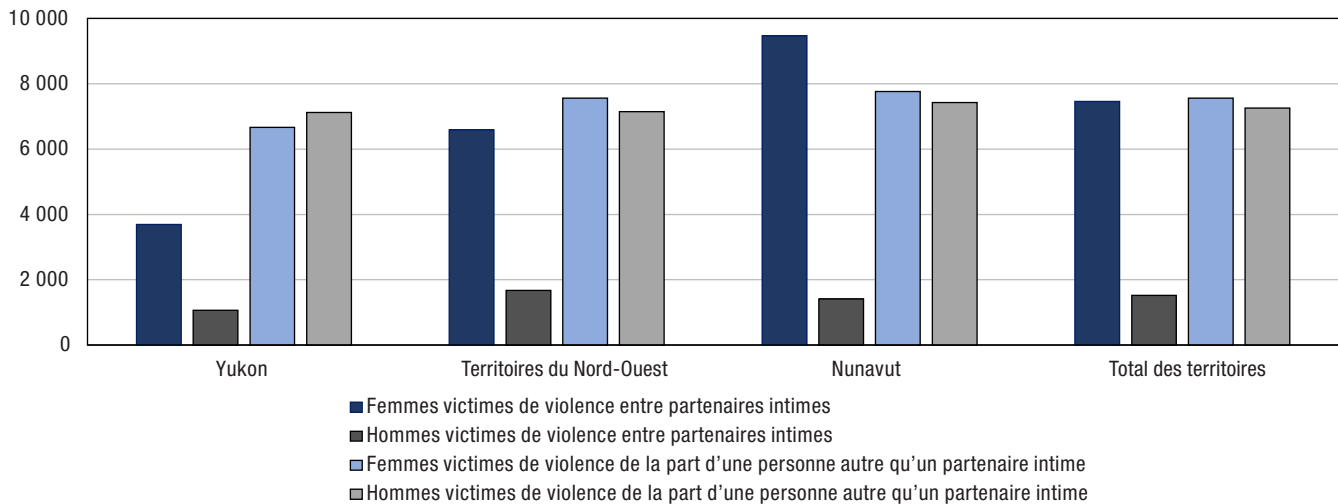
En général, les taux d'affaires de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime déclarées par la police étaient répartis de la même façon que les taux de VPI, la principale exception étant que les taux étaient plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans presque tous les secteurs de compétence, à l'exception de l'Alberta, où le taux de VPI dans les régions éloignées était légèrement plus élevé chez les femmes (1 916 pour 100 000 femmes par rapport à 1 901 chez les hommes). Comme dans le cas de la VPI, les taux d'affaires de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime déclarées par la police étaient plus élevés dans les régions éloignées de la Saskatchewan et du Manitoba, et ces provinces ont également enregistré les plus grands écarts entre les taux dans leurs régions éloignées et leurs régions accessibles. Les taux de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime dans les régions éloignées étaient généralement les plus faibles dans la région de l'Atlantique et au Québec, alors qu'ils étaient plus près de la moyenne en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans toutes les provinces pour lesquelles des comparaisons étaient possibles, les taux de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime étaient plus élevés dans les régions éloignées que dans les régions accessibles.

Selon les classifications associées à l'indice d'éloignement, aucune région des territoires n'est considérée comme accessible¹⁷. Contrairement à la plupart des provinces, les taux de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut étaient plus élevés chez les femmes que chez les hommes (graphique 4). L'écart entre les taux de VPI enregistrés chez les femmes et les hommes était également plus prononcé que dans les provinces : le taux moyen de VPI envers les femmes dans les territoires était de 7 457 pour 100 000 femmes de 15 ans et plus, soit environ cinq fois plus que le taux observé chez les hommes (1 519).

Il convient de souligner encore une fois que les données autodéclarées révèlent que la violence est plus souvent venue à l'attention de la police dans les régions éloignées. Les raisons expliquant cette différence demeurent inconnues, mais celle-ci pourrait être liée aux relations des personnes avec la police dans leur collectivité, à la proximité de leur famille et de leurs amis proches, qui peuvent reconnaître les signes de violence et encourager les victimes à signaler les incidents, ainsi qu'à d'autres facteurs connexes.

Graphique 4**Taux d'affaires de violence commises par des partenaires intimes et des personnes autres que des partenaires intimes déclarées par la police dans les régions éloignées des territoires, selon le genre, Canada, 2019**

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Comprend les victimes de 15 à 110 ans. Les victimes de 111 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Dans les enregistrements où la victime était âgée de moins de 18 ans et où l'auteur présumé a été initialement catégorisé comme l'enfant de la victime ainsi que dans ceux où la victime était âgée de plus de 65 ans et où l'auteur présumé a été initialement catégorisé comme un parent de la victime, l'auteur présumé a été recatégorisé comme un autre membre de la famille. Exclut les données de Whitehorse, au Yukon, qui est classée comme une région moins accessible, alors que le reste des régions des territoires sont classées comme étant éloignées ou très éloignées. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement. Les données reflètent la région où a eu lieu l'affaire, et pas nécessairement la région de résidence de la victime.

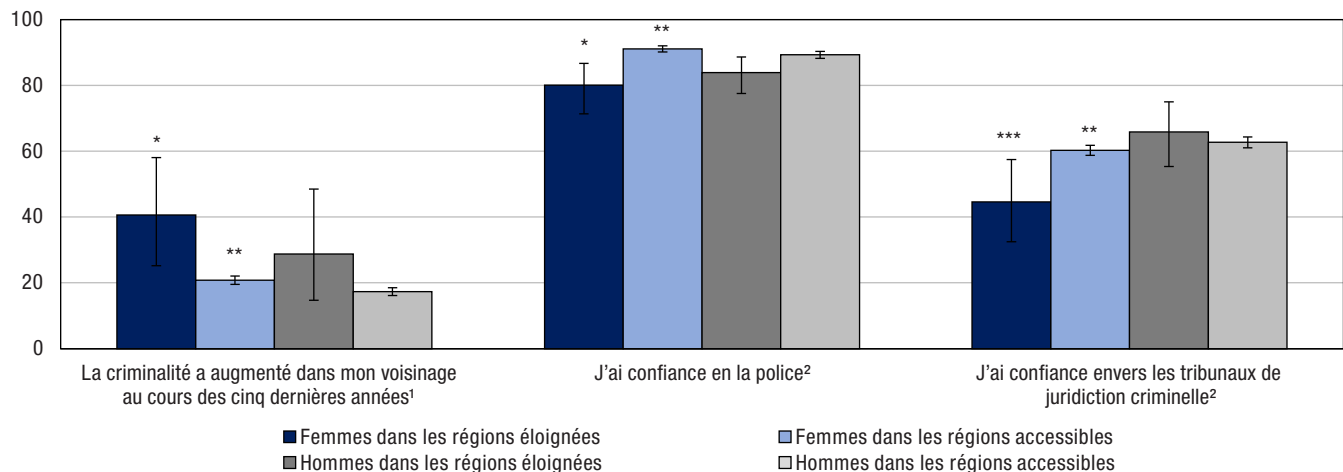
Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et indice d'éloignement.

Les femmes vivant dans des régions éloignées sont plus susceptibles de dire que la criminalité est en hausse, et sont moins susceptibles d'avoir une grande confiance à l'égard de la police ou des tribunaux de juridiction criminelle

En plus des mesures des taux de crimes déclarés par la police et du signalement des crimes à la police, qui sont toutes plus élevées dans les régions éloignées, on mesure les sentiments des femmes à l'égard de la sécurité et de la criminalité dans leurs collectivités. Selon les données autodéclarées tirées de l'ESG, de nombreuses femmes vivant dans des régions éloignées ont déclaré qu'elles croyaient que la criminalité dans leur collectivité avait augmenté au cours des cinq années précédentes (41 %); cette opinion était considérablement plus répandue chez les femmes vivant dans les régions éloignées que chez celles qui résident dans des régions accessibles (21 %; graphique 5). De plus, les femmes vivant en région éloignée étaient moins susceptibles que celles vivant dans les régions accessibles d'avoir une grande confiance à l'égard de la police (80 % par rapport à 91 %) ou des tribunaux de juridiction criminelle (45 % par rapport à 60 %). Aucune différence n'a été observée au chapitre des perceptions entre les hommes des régions éloignées et ceux des régions accessibles.

Graphique 5**Perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et le genre, Canada, 2019**

pourcentage

* valeur significativement différente des estimations pour les régions accessibles seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente des estimations pour les hommes seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente des estimations pour les régions accessibles et des estimations pour les hommes ($p < 0,05$)

1. Exclut les répondants qui n'ont pas vécu dans leur voisinage assez longtemps pour se faire une opinion.

2. Comprend les répondants qui ont dit avoir une certaine confiance ou une grande confiance. Les calculs comprennent les répondants qui ont répondu « Ne sait pas », soit 12 % des hommes dans les régions éloignées et 32 % des femmes dans les régions éloignées.

Note : Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et indice d'éloignement.

Dans l'ensemble, les femmes et les hommes vivant dans des régions éloignées avaient des perceptions semblables au sujet du système de justice et de la criminalité dans leurs collectivités. La seule exception concernait la confiance à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle; les deux tiers (66 %) des hommes vivant dans ces collectivités ont dit qu'ils avaient une certaine ou une grande confiance envers les tribunaux de juridiction criminelle, comparativement à moins de la moitié (45 %) des femmes. Par ailleurs, dans les régions accessibles, la confiance des femmes à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle était légèrement moins grande que celle des hommes (60 % par rapport à 63 %)¹⁸.

La similarité relative des perceptions des femmes et des hommes à l'égard de la criminalité et du système de justice dans les régions éloignées contraste avec ce qui est observé chez les hommes et les femmes vivant dans les régions accessibles. En effet, dans les régions accessibles, les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes de dire que la criminalité dans leur quartier avait augmenté au cours des cinq années précédentes (21 % par rapport à 17 %), mais elles étaient légèrement plus susceptibles de déclarer avoir confiance dans le travail de la police (91 % par rapport à 89 %). Toutefois, il convient de souligner que le fait qu'aucune différence n'ait été relevée entre les hommes et les femmes vivant dans des régions éloignées peut être en partie attribuable à la petite taille de l'échantillon de résidents représentant ces régions dans l'ESG.

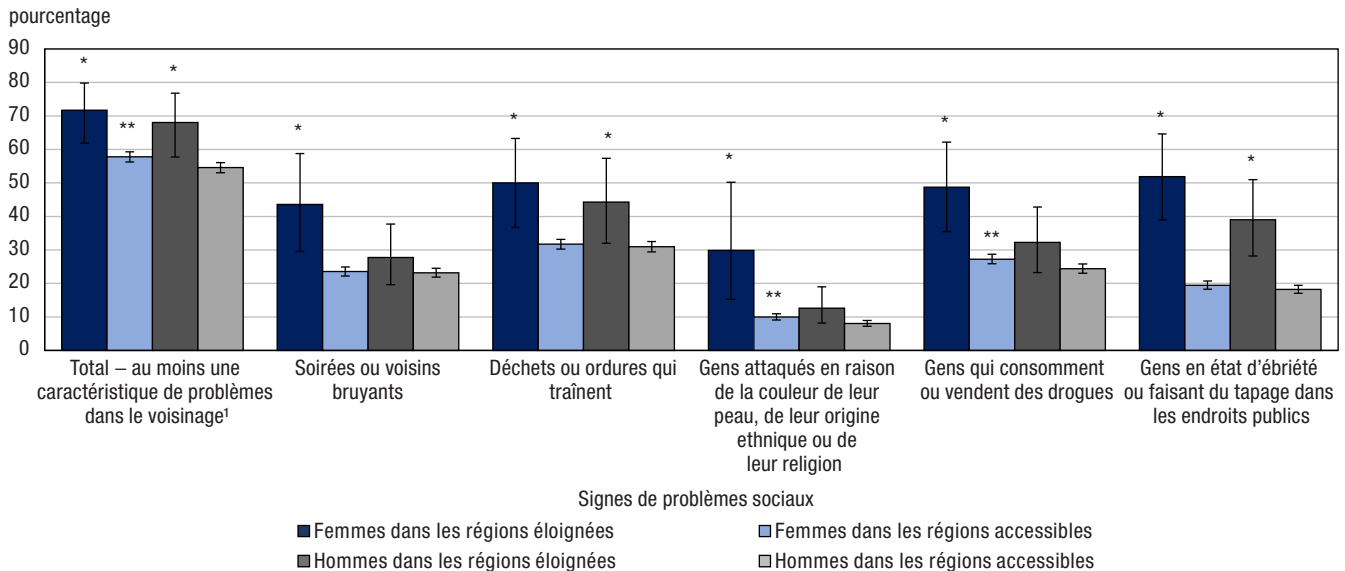
Au total, 7 femmes sur 10 vivant dans les régions éloignées disent que leur voisinage présente des signes de problèmes sociaux

En plus des perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, de nombreuses femmes vivant dans des régions éloignées ont parlé de certains aspects problématiques de leur collectivité. Parmi ces femmes, plus de 7 sur 10 (72 %) ont déclaré que leur voisinage était caractérisé par des signes de problèmes sociaux, une proportion considérablement plus élevée que celle observée chez les femmes vivant dans des régions accessibles (58 %; graphique 6). Par exemple, 52 % des femmes vivant dans les régions éloignées ont déclaré que les gens en état d'ébriété ou faisant du tapage étaient un problème dans leur voisinage, comparativement à 19 % des femmes résidant dans les régions accessibles. De même, les femmes vivant dans des régions éloignées ont plus souvent

déclaré que leur voisinage avait des problèmes de déchets et d'ordures qui traînent (50 % par rapport à 32 % des femmes vivant dans des régions accessibles), de gens qui consomment ou vendent des drogues (49 % par rapport à 27 %), de soirées ou de voisins bruyants (44 % par rapport à 24 %) et de gens attaqués ou harcelés en raison de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leur religion (30 % par rapport à 10 %).

Graphique 6

Perceptions à l'égard des problèmes sociaux dans le voisinage, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et le genre, Canada, 2019



* valeur significativement différente des estimations pour les régions accessibles seulement ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente des estimations pour les hommes seulement ($p < 0,05$)

1. En plus des signes de désordre social apparaissant dans ce graphique, comprend des gens qui traînent dans les rues, ainsi que du vandalisme, des graffitis et d'autres dommages causés volontairement à des biens.

Note : Comprend les répondants qui ont déclaré que le problème particulier était important, modéré ou mineur dans leur voisinage. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et indice d'éloignement.

On a noté moins de différences entre les perceptions des voisinages chez les hommes vivant dans les régions éloignées et ceux vivant dans les régions accessibles. Dans l'ensemble, les hommes vivant dans des régions éloignées étaient plus susceptibles d'avoir déclaré que leur voisinage présentait au moins un aspect problématique (68 % par rapport à 55 % des hommes vivant dans les régions accessibles). Cette différence reposait sur le fait que les hommes vivant dans des régions éloignées étaient plus susceptibles de dire que leur voisinage avait un problème de déchets qui traînent (44 % par rapport à 31 %) et de gens en état d'ébriété ou faisant du tapage (39 % par rapport à 18 %).

Malgré les perceptions négatives à l'égard de la criminalité et des problèmes dans le voisinage, la plupart des femmes qui vivent dans des collectivités éloignées se sentent en sécurité

Bien que certaines études aient établi un lien entre les perceptions négatives des personnes à l'égard de leur voisinage et leur sentiment de sécurité personnelle (Cotter, 2016), la plupart des femmes (83 %) vivant dans des régions éloignées se sentaient satisfaites ou très satisfaites de leur propre sécurité par rapport à la criminalité (tableau 4). Dans ces régions, les femmes ont déclaré se sentir en sécurité dans une proportion statistiquement semblable à celle des hommes (87 %; données non présentées), et dans une plus grande proportion que celle des femmes qui vivent dans les régions accessibles (74 %). En outre, la plupart des femmes vivant dans des régions éloignées ont déclaré se sentir très ou plutôt en sécurité lorsqu'elles marchent seules le soir : la majorité (74 %) des femmes vivant dans les régions éloignées qui marchent seules le soir se sentaient en sécurité, même si 16 % (données non présentées) ont déclaré ne jamais marcher seules le soir, des proportions statistiquement

semblables à celles déclarées par les femmes dans les régions accessibles. De même, la plupart (71 %) des femmes vivant dans des régions éloignées qui passaient parfois du temps seules à la maison la nuit se sentaient en sécurité, tout comme la majorité des femmes qui résident dans les régions accessibles (76 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

Plus particulièrement, malgré les sentiments généralement forts de sécurité personnelle, l'utilisation des transports en commun faisait exception. Environ la moitié (49 %) des femmes vivant dans des collectivités éloignées ont dit que des services de transport en commun étaient offerts dans leur région, et parmi ces femmes, environ 6 sur 10 (59 %; données non présentées) ont dit qu'elles prenaient parfois le transport en commun seules la nuit. Parmi elles, la majorité (60 %) ont dit qu'elles ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles le faisaient. Cette situation ne se limitait pas aux régions éloignées; une proportion égale (60 %) des femmes vivant dans les régions accessibles qui avaient accès à des services de transport en commun et qui les utilisaient seules la nuit ont dit qu'elles ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles le faisaient. De plus, ces constatations reflètent celles d'autres études canadiennes portant sur d'autres populations d'intérêt. Par exemple, parmi les femmes qui étaient aux études dans des établissements postsecondaires de l'ensemble des provinces, une minorité (41 %) ont dit qu'elles se sentaient en sécurité lorsqu'elles utilisent les services de transport en commun seules après la tombée de la nuit pour se rendre à leur campus et en revenir (Burczycka, 2020).

Dans l'ensemble, 1 femme sur 5 vivant dans les collectivités éloignées a vécu du harcèlement et des comportements sexuels non désirés en ligne au cours de l'année précédente

En 2018, la grande majorité des foyers canadiens avaient accès à Internet, y compris 94 % des ménages dans les régions métropolitaines de recensement ou les agglomérations de recensement et 90 % des ménages à l'extérieur de ces régions (Statistique Canada, 2021b)^{19,20}. Selon les données de l'ESEPP de 2018, 87 % des femmes vivant dans des collectivités éloignées ont déclaré avoir utilisé Internet au cours de l'année précédente (tableau 6). Cette proportion n'était pas statistiquement différente de la proportion observée chez les femmes dans les collectivités accessibles (90 %). À mesure que l'utilisation d'Internet et des médias sociaux devient de plus en plus présente dans la vie des Canadiens, une attention accrue est portée à la distribution non désirée de contenu sexuel et aux autres formes de harcèlement qui se produisent sur ces plateformes, et à leur lien avec la violence qui a lieu ailleurs que sur Internet (Dunn, 2020).

Les comportements sexualisés et harcelants non désirés qui se produisent en ligne ciblent de façon disproportionnée les femmes (Cotter et Savage, 2019). Parmi les femmes qui vivent dans des collectivités éloignées et qui ont utilisé Internet au cours de l'année ayant précédé l'enquête, près de 1 sur 5 (18 %) a déclaré avoir été victime d'une forme ou d'une autre de harcèlement ou de comportement sexuel non désiré en ligne, comparativement à 12 % des hommes vivant dans ces régions (données non présentées pour les hommes). Le taux enregistré par les femmes dans les régions éloignées était semblable à celui des femmes vivant dans les collectivités accessibles (19 %).

L'écart de taux entre les femmes et les hommes vivant dans les régions éloignées reflétait en grande partie et en particulier les expériences de comportements sexualisés non désirés : 12 % des femmes vivant dans ces régions ont vécu ces expériences en ligne, comparativement à 8 % des hommes. Les comportements sexualisés non désirés en ligne comprenaient le fait de recevoir des médias sexuellement explicites non désirés (11 % des femmes résidant dans les collectivités éloignées), le fait de subir de la pression pour partager des images intimes (3 %) et le fait qu'une personne publie ou menace de publier des images intimes en ligne d'elles (2 %).

Le harcèlement en ligne qui n'était pas de nature sexuelle était aussi courant chez les femmes (11 %) que chez les hommes vivant dans les collectivités éloignées (9 %) ainsi que chez les femmes qui résident dans les régions accessibles (12 %); les différences n'ont pas été jugées statistiquement significatives. Un peu moins de 1 femme sur 10 (9 %) vivant dans les régions éloignées a reçu directement des messages menaçants ou harcelants, et 6 % ont reçu des messages menaçants ou harcelants qui les ciblaient, mais qui étaient affichés publiquement ou dans un groupe.

Dans les collectivités éloignées comme dans les régions accessibles, les jeunes femmes étaient disproportionnellement victimes de harcèlement et de comportements sexualisés non désirés en ligne. Par exemple, bien que les jeunes femmes de 15 à 24 ans représentaient 14 % des femmes vivant dans des

collectivités éloignées qui avaient utilisé Internet au cours de l'année précédente, elles représentaient 29 % des femmes ciblées par des comportements sexuels non désirés en ligne, 25 % de celles visées par d'autres types de harcèlement et 24 % de celles qui ont subi l'une ou l'autre forme de harcèlement ou de comportement sexuel non désiré (données non présentées). D'autres études ont montré que les jeunes femmes en particulier sont constamment surreprésentées parmi les victimes de comportements sexualisés non désirés et de harcèlement qui se produisent ailleurs que sur Internet (Cotter et Savage, 2019; Burczycka, 2020; Burczycka, 2021).

Très souvent, les femmes vivant dans des régions éloignées qui ont été victimes de harcèlement ou de comportements sexuels non désirés en ligne ont dit qu'un étranger en avait été responsable (19 %; tableau 6). De nombreuses femmes ont également déclaré que des amis ou des connaissances (10 %), ou des membres de leur famille (9 %) en avaient été responsables. Cette tendance était assez constante d'un genre à l'autre et d'un éloignement relatif de la région de résidence à l'autre.

Les répercussions émotionnelles négatives découlant du harcèlement ou des comportements sexuels non désirés en ligne étaient fréquentes chez les femmes des régions éloignées qui en ont été victimes (83 %; données non présentées). Dans l'ensemble, cette proportion était semblable à celle observée chez les hommes, mais les femmes étaient plus susceptibles de se sentir en colère (49 %), victimisées (20 %) et craintives (18 %). En ce qui concerne les mesures prises par les femmes en réponse au harcèlement et aux comportements sexuels non désirés vécus en ligne, environ 1 sur 5 (19 %) a bloqué des personnes en raison du harcèlement, alors que d'autres ont restreint leur propre accès afin de se protéger (14 %) ou ont supprimé des comptes en ligne (4 %).

Caractéristiques des femmes vivant dans les collectivités éloignées et facteurs de risque associés à la victimisation

Depuis l'élaboration de l'indice canadien d'éloignement en 2017, il a été utilisé dans le cadre de plusieurs études pour examiner divers aspects de la vie dans les régions éloignées. Selon les données du Recensement de la population de 2016, 4,6 % des femmes et des filles au Canada résidaient dans des régions éloignées (Leclerc, 2021)²¹. Des données supplémentaires provenant du recensement fournissent plus de renseignements sur les profils sociodémographiques des femmes dans ces régions. Par exemple, l'âge médian des femmes vivant dans les régions éloignées (44,7 ans) est plus élevé que l'âge médian pour l'ensemble du Canada (41,6 ans), mais dans les régions très éloignées, leur âge médian est considérablement plus bas (31,0 ans). D'autres études ont révélé que la composition de la famille, le niveau de scolarité, les niveaux d'activité physique et la mortalité des femmes varient en fonction de l'éloignement relatif de leur lieu de résidence (Leclerc, 2022; Leclerc, 2021; Mardare Amini, 2022).

Au chapitre de l'identité autochtone, de l'appartenance à une minorité visible et du statut d'immigrant, les données du recensement montrent également en quoi le profil des femmes qui vivent dans les régions éloignées diffère de celui des femmes qui résident dans les régions accessibles (Leclerc, 2021). Les données de l'ESEPP révèlent comment certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent être liées à la façon dont les femmes vivant dans les régions éloignées sont victimes de violence²².

Les femmes autochtones sont aussi susceptibles d'être victimes de violence dans les régions éloignées que dans les régions accessibles

Comparativement aux autres régions, les collectivités éloignées comptaient une plus grande proportion de femmes autochtones. Les données du Recensement de 2016 montrent que la majorité des femmes et des filles autochtones (58,2 %) vivent dans des régions accessibles ou facilement accessibles, alors que 26,7 % vivent dans des régions éloignées ou très éloignées (Leclerc, 2021)²³. Toutefois, à mesure que l'éloignement des collectivités augmente, la proportion de femmes et de filles autochtones s'accroît considérablement : les femmes et les filles autochtones représentent 4,9 % des femmes et des filles au Canada, et 72,5 % de celles qui vivent dans des régions très éloignées (Leclerc, 2021). Dans l'ensemble, au moment du Recensement de 2016, un peu plus de 230 000 femmes et filles autochtones vivaient dans des régions éloignées et très éloignées du Canada (Leclerc, 2021).

La violence et les traumatismes intergénérationnels sont omniprésents au sein des communautés autochtones, et la discrimination et le racisme systémiques ont également rendu les Autochtones vulnérables à la victimisation à l'extérieur de leurs communautés (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et

assassinées, 2019). Il a été démontré que les femmes et les filles autochtones et les Autochtones de diverses identités de genre subissent des niveaux disproportionnellement élevés de violence (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Dans les régions éloignées, des proportions considérables de femmes autochtones ont été victimes de violence (tableau 7a, tableau 7b, tableau 7c). Par exemple, un peu moins de 1 femme autochtone sur 10 (9 %) avait été victimisée par un partenaire intime ou une autre personne au cours des 12 mois précédents (tableau 7b). Par ailleurs, 1 femme métisse sur 10 (10 %) a été victime de violence, tout comme 6 % des femmes des Premières Nations, et les femmes inuites étaient particulièrement nombreuses à avoir subi de la violence (20 %). Ces résultats concordent avec les constatations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019), qui montrent la mesure dans laquelle la colonisation a donné lieu à des taux particulièrement élevés de violence à l'égard des femmes inuites. Dans l'ensemble, la prévalence de la violence parmi les femmes autochtones dans les régions éloignées était comparable à celle observée chez les femmes qui vivaient dans des collectivités accessibles (8 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

Dans les régions éloignées, la prévalence de la violence n'était pas statistiquement différente entre les femmes autochtones et leurs homologues non autochtones (9 % et 6 %, respectivement), y compris en ce qui concerne les femmes qui ont été victimes de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime (5 % et 4 %, respectivement) ainsi que de VPI (14 % et 11 %, respectivement; tableau 7a, tableau 7b, tableau 7c). La fréquence de la VPI et de certains types de violence était également semblable pour les femmes autochtones et non autochtones dans ces régions. Cependant, la petite taille de l'échantillon sur lequel ces constatations sont fondées pourrait faire en sorte que les différences dans les expériences de ces groupes ne soient pas décelables; les autres études canadiennes reposant à la fois sur des données déclarées par la police et sur des données autodéclarées ont toujours révélé des taux plus élevés de victimisation chez les femmes autochtones (Allen, 2020; Boyce, 2016; Heidinger, 2022). De plus, les études qualitatives donnent à penser que la normalisation de la violence fondée sur le sexe à l'endroit des femmes dans de nombreuses collectivités autochtones éloignées est une conséquence généralisée de la colonisation (Brassard et autres, 2015), ce qui indique une possible sous-reconnaissance de la violence chez les femmes de ces régions.

Plus particulièrement, une régression logistique a révélé que l'identité d'Autochtone en soi n'augmentait pas les probabilités qu'une femme subisse de la VPI lorsque d'autres facteurs de risque de victimisation étaient pris en compte, tant chez les femmes autochtones des régions éloignées que chez celles des régions accessibles. L'augmentation des probabilités de subir de la VPI est plutôt associée à des facteurs tels que le fait d'avoir subi des mauvais traitements durant l'enfance, une séquelle du colonialisme et un facteur courant au sein de la population autochtone.

Moins du quart (23 %; données non présentées) des femmes autochtones vivant dans des collectivités éloignées qui avaient été victimes de VPI au cours de l'année précédente ont dit avoir fait appel à un service d'aide aux victimes. Cette proportion n'était pas statistiquement différente de celle observée chez les femmes non autochtones dans ces régions. Bien que la taille de l'échantillon ne permette pas d'effectuer une analyse plus poussée des expériences des femmes autochtones en ce qui concerne les services aux victimes dans les régions éloignées, une étude de 2018 sur les établissements d'hébergement pour les victimes et les personnes survivantes de violence autochtones permet de le faire. Selon les données de l'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence, en avril 2018, il y avait 47 établissements d'hébergement à court terme accueillant principalement des Autochtones dans les régions rurales, pour un total de 517 lits; le jour où les données ont été recueillies, 68 % des lits disponibles dans ces maisons d'hébergement étaient occupés, et 23 % des maisons d'hébergement étaient au maximum de leur capacité (Maxwell, 2020)²⁴. Il convient de souligner que les taux d'occupation étaient plus élevés dans les territoires (118 %) et dans les régions rurales de l'Alberta (104 %) et du Manitoba (80 %). Comme il a été mentionné, les régions éloignées de ces provinces et des territoires affichaient également des taux élevés d'affaires de violence à l'endroit des femmes déclarées par la police.

Les probabilités de victimisation sont plus élevées pour les femmes ayant une incapacité qui vivent dans les régions accessibles, mais pas dans les régions éloignées

Le fait d'avoir une incapacité mentale ou physique a été associé à un risque accru d'être victime de violence dans d'autres études (Burczycka, 2018a; Cotter, 2018). Environ 1 femme sur 10 (9 %) ayant une incapacité mentale

ou physique qui vivait dans une région éloignée a été victime de violence au cours de l'année ayant précédé l'enquête, une proportion qui était très près de celle observée chez les femmes ayant une incapacité qui vivaient dans des régions accessibles (10 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; tableau 7b).

Plus précisément, dans les régions accessibles, les femmes ayant une incapacité étaient plus souvent victimes de violence que les femmes n'ayant aucune incapacité (10 % par rapport à 4 %). Dans les régions éloignées, cependant, aucune différence statistiquement significative n'a été constatée entre les femmes ayant une incapacité (9 %) et celles n'en ayant aucune (5 %) au chapitre de la victimisation avec violence²⁵. Les constatations étaient les mêmes pour ce qui est de la VPI et de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime (tableau 7a, tableau 7c). En outre, la présence d'une incapacité augmentait les probabilités qu'une femme vivant dans une région accessible soit victime de VPI, même lorsque d'autres facteurs pertinents étaient pris en compte (tableau 8). Ce résultat concordait avec ceux d'études antérieures menées à l'échelle nationale (Burczycka, 2018b; Perreault, 2015). Parmi les femmes vivant dans des régions éloignées, toutefois, la présence d'une incapacité n'augmentait pas les risques de victimisation de la part d'un partenaire intime.

La prévalence de la violence à l'endroit des femmes LGBTQ2+ est semblable dans les collectivités éloignées et dans les régions accessibles

Dans l'ensemble, la proportion de femmes vivant dans les régions éloignées qui se sont identifiées comme étant LGBTQ2+ était environ deux fois inférieure à celle enregistrée chez les femmes vivant dans les régions accessibles (2 % par rapport à 4 %; données non présentées). Des études canadiennes ont démontré à maintes reprises que les femmes LGBTQ2+ sont plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes n'étant pas LGBTQ2+ (Jaffray, 2021; Simpson, 2018)²⁶. Les données de l'ESEPP révèlent que la prévalence de la violence fondée sur le sexe envers les femmes LGBTQ2+ des collectivités éloignées et celles des régions accessibles est semblable. Par exemple, 12 % des femmes LGBTQ2+ vivant dans des régions éloignées ont indiqué qu'elles avaient été victimes d'une forme quelconque de violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, tout comme 17 % des femmes qui résident dans des régions accessibles (une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; tableau 7b). La violence commise par une personne autre qu'un partenaire intime a été vécue par environ 1 femme LGBTQ2+ sur 10 vivant dans les régions éloignées (10 %) et dans les régions accessibles (12 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; tableau 7a).

La violence à l'endroit des femmes LGBTQ2+ vivant dans les régions accessibles était plus fréquente que chez leurs homologues qui ne sont pas LGBTQ2+, mais aucune différence statistiquement significative n'a été observée entre ces deux groupes dans les régions éloignées²⁷.

La faible résilience économique est plus courante chez les femmes vivant dans les régions éloignées

La résilience économique — la capacité de faire facilement face à des dépenses imprévues ou de joindre les deux bouts — est intrinsèquement liée aux expériences de VPI des femmes. Le fait pour un partenaire d'empêcher son ou sa partenaire de travailler ou de priver cette personne de ressources financières est en soi une forme de violence fondée sur le sexe qui se produit dans le contexte des relations intimes. Dans d'autres situations, une famille dont les dépenses sont difficiles à assumer peut subir des niveaux de stress plus élevés, ce qui peut contribuer à la violence; une femme qui a moins accès à des ressources financières peut trouver plus difficile d'obtenir un logement sécuritaire loin d'un partenaire violent (Annan, 2008). De plus, les femmes qui quittent un foyer qu'elles partageaient avec un partenaire violent peuvent éprouver des difficultés financières lorsqu'elles tentent d'obtenir un logement et, dans certains cas, lorsqu'elles tentent de s'adapter à la vie de mère monoparentale.

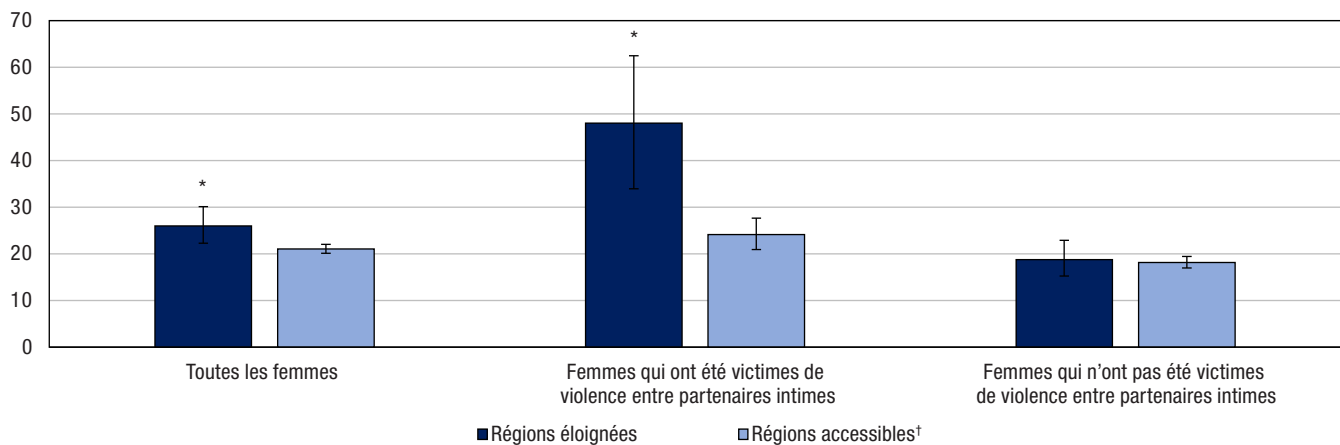
Bien que les aspects économiques de la violence envers les femmes fassent déjà partie de nombreux programmes de services aux victimes, il est important d'aborder la question du point de vue des collectivités éloignées. La pénurie de logements dans les régions éloignées a reçu beaucoup d'attention au Canada, et dans ces régions, il peut être particulièrement difficile de déménager dans une autre collectivité pour y trouver un endroit où vivre. D'autres enjeux, comme l'accès à un emploi et le coût généralement plus élevé des articles ménagers courants, peuvent également poser des problèmes particuliers aux femmes vivant dans les régions éloignées (Daley et autres, 2015; Leclerc, 2021).

Selon les données de l'ESEPP, une résilience économique plus faible était plus courante chez les femmes vivant dans les collectivités éloignées que chez les femmes qui résident dans les régions accessibles. Dans l'ensemble, 26 % des femmes vivant en région éloignée ont déclaré qu'il serait difficile ou impossible pour leur ménage de faire face à une dépense imprévue de 500 \$ ou plus; cette proportion était légèrement plus élevée que celle observée chez les femmes vivant dans des régions accessibles (21 %; graphique 7). Chez les hommes, une plus grande proportion ont également déclaré avoir une résilience économique plus faible dans les régions éloignées (20 % par rapport à 16 % des hommes vivant dans les régions accessibles; données non présentées). Dans les deux types de collectivités, les femmes ont plus souvent dit avoir une résilience économique faible que les hommes, soit 26 % comparativement à 20 % dans les régions éloignées et 21 % comparativement à 16 % dans les régions accessibles.

Graphique 7

Faible résilience économique chez les femmes, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et les expériences autodéclarées de violence entre partenaires intimes, Canada, 2019

pourcentage de femmes ayant déclaré une faible résilience économique¹



* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Les répondantes qui ont déclaré qu'une dépense imprévue de 500 \$ ou plus serait difficile ou impossible à couvrir pour leur ménage étaient considérées comme ayant une faible résilience économique.

Note : La violence entre partenaires intimes (VPI) comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages de VPI est fondé sur les femmes de 15 ans et plus dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Le risque de victimisation est corrélé à une faible résilience économique chez les femmes dans les régions éloignées

Bien qu'il soit important de souligner que l'orientation de la corrélation entre la faible résilience économique et la VPI chez les femmes vivant dans des régions éloignées n'est pas connue — ces femmes peuvent avoir fait preuve d'une faible résilience économique avant le début de la violence, après celle-ci, ou dans les deux cas —, la proportion de femmes qui ont dit avoir subi de la VPI avant et après le début de la violence est considérable. Cette corrélation est également appuyée par une analyse multivariée tenant compte de divers facteurs, tels que l'âge des femmes, leur état matrimonial, leur identité de personne LGBTQ2+ ou d'Autochtone et d'autres facteurs²⁸. Chez les femmes vivant dans des collectivités éloignées, la faible résilience économique augmentait les probabilités qu'une femme soit victime de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête. Même en tenant compte d'autres facteurs, les femmes vivant dans des régions éloignées pour lesquelles il serait difficile de faire face à une dépense de 500 \$ présentaient un risque de victimisation par un partenaire intime plus de trois fois plus élevé que celles qui pouvaient facilement faire face à une telle dépense (tableau 8). En particulier, cette corrélation n'a pas été observée chez les femmes vivant dans les régions accessibles, la faible résilience économique n'augmentant pas leur risque d'être victime de VPI.

Plusieurs femmes ayant vécu de la VPI dans les régions éloignées ont déclaré une faible résilience économique : près de la moitié (48 %) de ces femmes ont dit qu'elles trouveraient difficile ou impossible de s'acquitter d'une dépense imprévue de 500 \$ ou plus (graphique 7). En comparaison, c'était le cas d'une plus faible proportion (19 %) des femmes vivant dans des régions éloignées qui n'avaient pas subi de VPI. De plus, une faible résilience économique chez les femmes vivant dans les régions accessibles qui ont été victimes de VPI était considérablement moins répandue (24 %).

Ainsi, la vulnérabilité économique est un aspect particulièrement important de la VPI pour les femmes qui vivent dans les régions éloignées. Bien que la vulnérabilité économique ait sans aucun doute des répercussions négatives sur les femmes dans les régions plus accessibles, la corrélation entre la faible résilience économique et la VPI était particulièrement forte chez les femmes qui résident dans les collectivités éloignées.

Les expériences de mauvais traitements subis durant l'enfance sont aussi courantes chez les femmes vivant dans les régions éloignées que chez celles qui résident dans d'autres collectivités

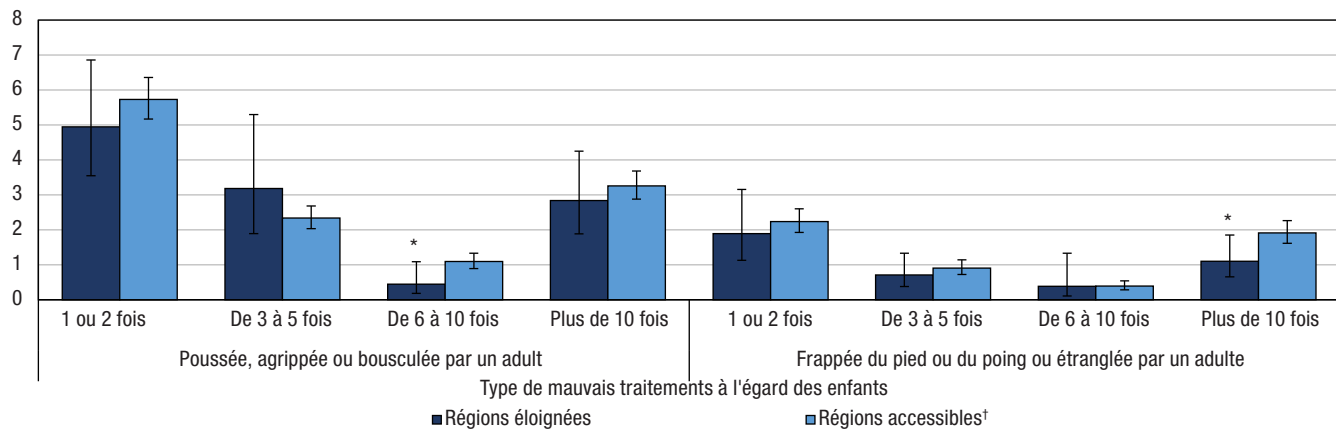
Bien que certaines caractéristiques démographiques soient souvent pertinentes pour analyser la violence envers les femmes, les expériences de violence vécues par les femmes pendant l'enfance sont constamment présentes dans ces analyses. Dans d'autres études, on a constaté que le fait d'avoir été victime de violence physique ou sexuelle avant d'avoir 15 ans est l'un des prédicteurs les plus solides de la victimisation à l'âge adulte, tant pour les femmes que pour les hommes, et ce, même lorsque de nombreux autres facteurs de risque sont pris en compte (Burczycka, 2018b; Cotter, 2021; Perreault, 2015).

Dans le cadre de l'ESEPP, on a interrogé les femmes au sujet des mauvais traitements physiques et sexuels qu'elles ont pu subir durant leur enfance. Pour de nombreuses femmes, cette violence peut s'être produite des décennies auparavant et, entre-temps, certaines de ces femmes peuvent avoir quitté les régions accessibles où elles ont vécu pendant leur enfance pour s'installer dans des collectivités éloignées (ou vice versa). Il faut tenir compte de ce bémol lorsqu'on examine les expériences vécues durant l'enfance des femmes qui vivent actuellement dans des régions éloignées. Cela dit, les données autodéclarées tirées de l'ESEPP montrent que les expériences de violence sexuelle et de violence physique vécues pendant l'enfance étaient aussi courantes pour les femmes vivant dans des régions éloignées que pour celles qui résident dans des régions accessibles; plus du quart des femmes des deux types de collectivités ont été victimisées de cette façon au moins une fois (27 % et 28 %, respectivement; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; données non présentées).

Parmi les femmes vivant dans des régions éloignées, 20 % ont été victimes de violence physique avant d'avoir 15 ans et 13 % ont été victimes de violence sexuelle avant d'avoir 15 ans. Ces proportions étaient semblables à celles observées parmi les femmes qui résident dans les régions accessibles. En ce qui concerne la plupart des formes de violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance, le nombre d'incidents vécus par les femmes était semblable, qu'elles vivent dans des régions éloignées ou dans des collectivités accessibles. Deux formes de violence faisaient exception : les femmes vivant dans les régions accessibles étaient légèrement plus susceptibles que celles vivant des régions éloignées de dire qu'elles avaient été poussées, agrippées ou bousculées par un adulte de 6 à 10 fois durant leur enfance (1 % par rapport à 0,4 %) et qu'elles avaient reçu un coup de poing ou de pied ou avaient été étranglées par un adulte plus de 10 fois (2 % par rapport à 1 %; graphique 8).

Graphique 8**Fréquence des expériences de certaines formes de violence physique avant l'âge de 15 ans autodéclarées chez les femmes, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2019**

pourcentage de femmes

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Les femmes vivant dans des collectivités éloignées qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle pendant leur enfance étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir été victimes de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête. C'était le cas de près de 1 femme vivant dans une région éloignée sur 5 (19 %) qui a été victime de violence pendant son enfance, soit plus du double de la proportion observée chez les femmes qui n'avaient pas été victimes de violence durant l'enfance (9 %; tableau 7c). Une régression logistique a également révélé une association significative entre les mauvais traitements physiques ou sexuels subis durant l'enfance et la VPI chez les femmes vivant en région éloignée. En effet, lorsqu'on tenait compte des autres facteurs de risque couramment associés à la victimisation, y compris l'âge, l'incapacité et d'autres facteurs, les mauvais traitements subis durant l'enfance multipliaient par plus de deux fois les risques de VPI à l'âge adulte chez les femmes vivant en région éloignée (2,57 fois; tableau 8). Le lien entre les mauvais traitements subis durant l'enfance et la VPI a également été observé chez les femmes vivant dans des régions accessibles, lorsque les mêmes facteurs étaient pris en compte. Chez ces femmes, celles qui avaient subi des mauvais traitements durant leur enfance étaient près de deux fois plus susceptibles de subir de la VPI plus tard au cours de leur vie (1,92 fois).

Les femmes vivant dans des régions éloignées qui avaient été victimisées durant leur enfance affichaient la même prévalence de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime que leurs homologues qui n'avaient pas été victimes de mauvais traitements durant l'enfance (4 % dans chaque cas; tableau 7a). En revanche, parmi les femmes vivant dans des régions accessibles, la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime était plus fréquente chez celles qui avaient subi des mauvais traitements durant l'enfance (7 %) que chez celles qui n'en avaient pas subi (4 %).

Les affaires de violence envers les filles de moins de 15 ans déclarées par la police sont considérablement plus fréquentes dans les régions éloignées

Il arrive souvent que la violence physique et sexuelle durant l'enfance ne soit pas signalée à la police. Par exemple, une faible proportion (5 %) des femmes vivant dans des régions éloignées qui ont été victimes de mauvais traitements durant l'enfance ont déclaré que la situation était venue à l'attention de la police. Dans les régions accessibles, cette proportion était de 7 % (une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; données non présentées). Néanmoins, les données sur les mauvais traitements subis pendant l'enfance déclarées par la police fournissent des renseignements importants sur le moment et le lieu où la violence sexuelle et physique envers les enfants se produit.

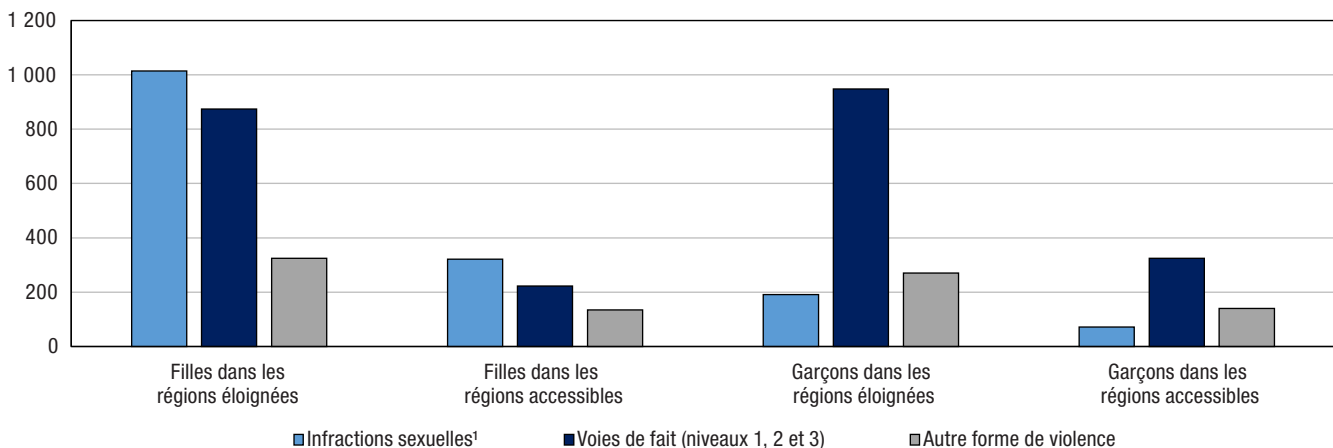
En 2019, les services de police dans les régions éloignées ont déclaré des taux de violence envers les enfants de moins de 15 ans qui étaient considérablement plus élevés que les taux déclarés par les services de police dans les régions accessibles. Dans les régions éloignées, les taux d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles envers les filles déclarées par la police étaient particulièrement élevés : ces infractions ont atteint le taux de 1 014 victimes pour 100 000 filles de moins de 15 ans, soit un taux plus de trois fois plus élevé que celui enregistré dans les régions accessibles (322 pour 100 000 filles de moins de 15 ans; graphique 9). Le taux de voies de fait²⁹ était quatre fois plus élevé chez les filles de moins de 15 ans vivant dans les régions éloignées (874 pour 100 000 filles par rapport à 223 pour 100 000 filles vivant dans les régions accessibles).

Chez les garçons et les filles, les taux d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles envers les enfants, les taux de voies de fait et les taux d'autres formes de violence étaient plus élevés chez les résidents des collectivités éloignées.

Graphique 9

Affaires de violence commises envers les filles et les garçons de moins de 15 ans déclarées par la police, selon le type d'infraction et l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2019

taux pour 100 000 habitants



1. Les infractions sexuelles comprennent l'agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3) ainsi que les infractions sexuelles contre les enfants.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 0 à 14 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement. Les données reflètent la région où a eu lieu l'affaire, et pas nécessairement la région de résidence de la victime.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et indice d'éloignement.

Les répercussions de la violence sur la santé mentale des femmes vivant dans les régions éloignées sont semblables à celles des femmes qui résident dans des régions accessibles

Pour les victimes, la violence peut entraîner diverses répercussions émotionnelles et psychologiques. Les femmes vivant dans des régions éloignées qui ont été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime ont souvent déclaré être plus prudentes ou attentives (68 %) et se sentir bouleversées, confuses ou frustrées (65 %), craintives (59 %) ou en colère (55 %; données non présentées) en raison de cette violence. Dans les régions éloignées, les femmes qui ont été victimes de VPI ont également déclaré se sentir bouleversées, confuses ou frustrées (64 %), être plus prudentes et attentives (47 %) et en colère (43 %), et beaucoup d'entre elles se sont également senties blessées ou déçues (69 %). De plus, les symptômes déclarés par environ 1 femme sur 6 (18 %) vivant dans des régions éloignées qui a été victime de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime et 16 % de celles qui ont été victimes de VPI sont suffisants pour équivaloir à un possible diagnostic de trouble de stress post-traumatique (TSPT)³⁰. Presque toutes les répercussions de la VPI et de la violence commise par une personne autre qu'un partenaire intime étaient aussi courantes chez les femmes vivant dans les régions éloignées que chez celles résidant dans les régions accessibles.

Dans le cadre de l'ESEPP, en plus des répercussions émotionnelles et psychologiques précises de la VPI, on demandait aux femmes d'évaluer leur santé mentale globale. En général, la plupart des femmes qui vivent dans les régions éloignées ont décrit leur santé mentale comme étant bonne à excellente (89 %; données non présentées). Toutefois, les femmes qui avaient été victimes de VPI étaient considérablement plus susceptibles que celles qui n'en avaient pas été victimes de déclarer que leur santé mentale était passable ou mauvaise. Ainsi, 1 femme sur 5 (21 %) vivant dans des collectivités éloignées qui avait été victime de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête a décrit sa santé mentale comme étant passable ou mauvaise — une proportion deux fois plus élevée que celle enregistrée chez les femmes qui n'avaient pas été victimes de VPI (10 %). Ces constatations étaient semblables à celles observées chez les femmes vivant dans les régions accessibles.

Dans le contexte de la violence envers les femmes, l'accès aux soins de santé mentale et les résultats en matière de santé mentale sont particulièrement pertinents, compte tenu des répercussions bien connues de la victimisation sur la santé mentale (Goodman et autres, 1993; Resnick et autres, 1997). Bien que la prévalence de la violence et ses répercussions mentales et psychologiques étaient semblables peu importe l'endroit où vivaient les femmes, de nombreux observateurs ont souligné que l'accès aux soins de santé mentale n'est pas uniforme à l'échelle du Canada, et qu'il est particulièrement insuffisant dans les collectivités autochtones (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019; Friesen, 2019).

L'étude de Mardare Amini sur la santé mentale et physique des femmes qui vivent dans les régions éloignées du Canada (2022) révèle que les femmes et les filles vivant dans les régions très éloignées (précisément) ont déclaré les plus faibles niveaux de santé mentale, mais elles n'étaient pas plus susceptibles que celles qui résident dans les autres régions d'avoir vu ou consulté un professionnel de la santé mentale³¹. Mardare Amini cite plusieurs autres études pour mettre cette constatation en contexte, et suggère que la disponibilité et l'accessibilité des services, les contraintes financières et la stigmatisation liée à la confidentialité sont des obstacles qui peuvent toucher de façon disproportionnée les femmes vivant dans des régions éloignées qui cherchent du soutien en santé mentale.

La consommation d'alcool entraînant des méfaits est plus courante chez les femmes qui résident dans les régions éloignées

La consommation de substances, y compris la consommation d'alcool, est intrinsèquement liée à la santé mentale (American Psychiatric Association, 2013). Dans les collectivités éloignées du Canada, en plus de l'accès à des soins de santé mentale qui peut être limité, l'accès des personnes vivant avec un trouble de toxicomanie aux traitements et au soutien nécessaires peut aussi être restreint (Matsumoto et autres, 2017).

L'ESEPP comprenait plusieurs questions visant à mesurer la consommation d'alcool chez les répondants. Les données de l'enquête révèlent que, de façon générale, les femmes des régions éloignées consommaient de l'alcool à une fréquence semblable à celle à laquelle les femmes des régions accessibles le faisaient. Par exemple, des proportions semblables (non statistiquement différentes) ont dit consommer des boissons alcoolisées moins d'une fois par mois (51 % dans les régions éloignées et 46 % dans les régions accessibles), ou tous les jours (2 % par rapport à 3 %). Des différences ont été observées uniquement en ce qui concerne la proportion de femmes qui ont dit consommer des boissons alcoolisées une fois par mois (11 % par rapport à 8 %) ou de deux à trois fois par mois (11 % par rapport à 14 %; données non présentées).

Outre la fréquence de la consommation d'alcool, d'autres mesures fournissent d'importants renseignements. L'ESEPP comprenait des questions adaptées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Santé mentale de 2012 qui, bien qu'elles ne soient pas conçues pour poser un diagnostic médical d'abus d'alcool, sont néanmoins utiles pour estimer la prévalence possible de l'abus d'alcool dans une population³². Un critère important de ces estimations est la mesure dans laquelle la consommation d'alcool d'une personne a des répercussions négatives sur sa vie. Par conséquent, on a demandé aux répondants à l'ESEPP de 2018 s'il y avait un moment dans leur vie où leur consommation d'alcool avait causé des disputes ou d'autres problèmes graves ou répétés avec leur famille, leurs amis, leurs voisins ou leurs collègues³³.

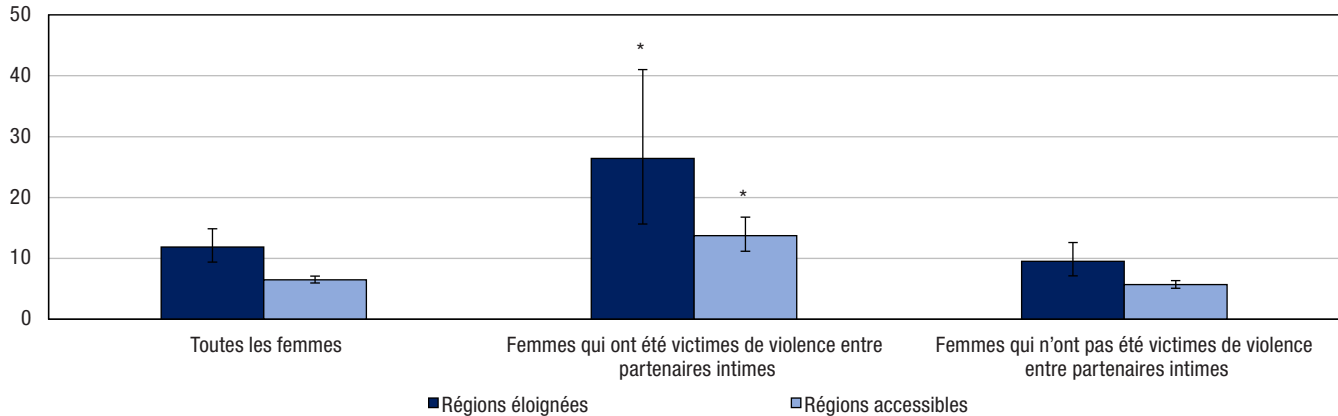
Selon les résultats de l'ESEPP, les femmes des régions éloignées ont plus souvent déclaré que leur consommation d'alcool avait causé ce genre de problèmes dans leur vie. Dans l'ensemble, environ 1 femme sur 8 (12 %) vivant dans ces collectivités a dit que sa consommation d'alcool avait causé des disputes ou d'autres problèmes graves ou répétés avec d'autres personnes; cette proportion correspond au double de celle observée chez les

femmes qui vivent dans les régions accessibles (6 %; graphique 10). Plus précisément, les problèmes liés à la consommation d'alcool étaient particulièrement fréquents chez les femmes vivant dans des régions éloignées qui ont été victimes de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête. En effet, parmi ces femmes, plus du quart (26 %) ont signalé des problèmes avec des amis, des membres de leur famille et d'autres personnes ayant été causés par leur propre consommation d'alcool. En revanche, des problèmes causés par sa propre consommation d'alcool ont été déclarés par 1 femme sur 10 (10 %) vivant dans des régions éloignées qui n'avait pas subi de VPI.

Graphique 10

Problèmes causés par la consommation d'alcool et expériences de violence entre partenaires intimes autodéclarés chez les femmes, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

pourcentage de femmes ayant déclaré avoir eu des problèmes en raison de leur consommation d'alcool



* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes qui n'ont pas été victimes de violence entre partenaires intimes (p < 0,05)

Note : Les problèmes causés par la consommation d'alcool comprennent les disputes ou d'autres problèmes graves ou répétés avec la famille, les amis, les voisins ou les collègues en raison de la consommation d'alcool de la répondante à un moment de sa vie. La violence entre partenaires intimes (VPI) comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages de VPI est fondé sur les femmes de 15 ans et plus dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Bien qu'il existe un lien entre la consommation d'alcool et la VPI, le sens de ce lien demeure inconnu; la consommation problématique d'alcool peut être antérieure à la VPI ou être apparue pendant ou après qu'une femme a été victime de violence. Pour certaines personnes, la consommation ou l'augmentation de la consommation d'alcool peut constituer un moyen de composer avec un traumatisme.

D'autres habitudes de consommation d'alcool ont été associées aux expériences de VPI chez les femmes. La consommation excessive d'alcool — pour une femme, la consommation d'au moins quatre boissons alcoolisées en une seule séance — a été identifiée dans d'autres études comme un facteur de risque important associé à divers effets néfastes sur la santé physique, mentale et sociale des femmes (Wilsnack et autres, 2018). Entre autres, la consommation excessive d'alcool chez les femmes a été associée à un risque accru d'être victime de violence (Burczycka, 2018b; Perreault, 2020). De plus, les expériences de VPI ont été associées à la consommation excessive d'alcool chez les femmes (Graham, 2008; Timko et autres, 2008).

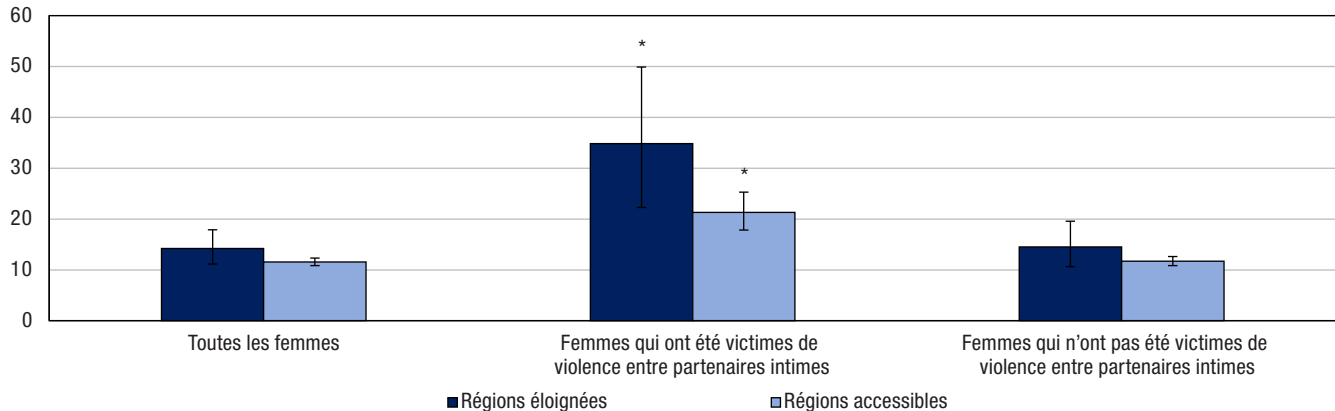
Les données de l'ESEPP montrent que, dans l'ensemble, 1 femme sur 7 (14 %) vivant dans les régions éloignées a déclaré une consommation excessive d'alcool plus d'une fois par mois au cours de l'année ayant précédé l'enquête (graphique 11). Cette proportion a toutefois augmenté de façon marquée chez les femmes qui avaient été victimes de VPI; plus du tiers (35 %) des femmes vivant dans des régions éloignées qui avaient été victimes de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête ont déclaré avoir consommé de l'alcool de façon excessive plus d'une fois par mois pendant cette période. À titre de comparaison, parmi les femmes qui n'avaient pas subi de VPI, la proportion de femmes qui ont déclaré avoir consommé de l'alcool de façon excessive au cours de l'année ayant précédé l'enquête correspondait à moins de la moitié de celle des femmes qui avaient subi de la VPI (15 %). Plus particulièrement, l'association entre la VPI et la consommation excessive d'alcool demeurerait même lorsque l'on tenait compte d'autres facteurs : après avoir pris en compte les autres facteurs communément associés à la

VPI, les femmes vivant dans des régions éloignées qui ont consommé de l'alcool de façon excessive plus d'une fois par mois avaient presque trois fois plus de probabilités d'être victimes de VPI, comparativement aux femmes qui consommaient de l'alcool de façon excessive une fois par mois ou moins (2,65 fois; tableau 8).

Graphique 11

Consommation excessive d'alcool et expériences de violence entre partenaires intimes autodéclarées chez les femmes, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

pourcentage de femmes ayant déclaré avoir consommé de l'alcool de façon excessive plus d'une fois par mois



* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes qui n'ont pas été victimes de violence entre partenaires intimes ($p < 0,05$)

Note : Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion. La violence entre partenaires intimes (VPI) comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages de VPI est fondé sur les femmes de 15 ans et plus dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

En général, ces tendances étaient semblables à celles déclarées par les femmes vivant dans les régions accessibles. Par exemple, les femmes résidant dans les régions accessibles qui consommaient de l'alcool de façon excessive avaient presque deux fois plus de risques d'être victimes de VPI (1,76 fois). De plus, la prévalence globale de la consommation excessive d'alcool était semblable chez les femmes dans les régions éloignées (14 %) et chez celles des régions accessibles (12 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative). Cependant, malgré ces similitudes, l'éloignement relatif de la région de résidence d'une femme peut avoir différents liens avec la consommation d'alcool.

Plus particulièrement, environ le tiers des femmes dans les régions éloignées et accessibles qui ont été victimes de VPI au cours de l'année ayant précédé l'enquête ont dit qu'au moins certains des incidents de violence s'étaient produits alors que leur agresseur avait consommé des boissons alcoolisées (31 % par rapport à 28 %; une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative; données non présentées). D'autres études ont révélé de fortes corrélations entre la consommation d'alcool par le partenaire et les expériences de violence entre partenaires intimes des femmes (Coker et autres, 2000).

Résumé

Bien que les expériences autodéclarées de violence entre partenaires intimes (VPI) et de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime étaient aussi courantes pour les femmes vivant dans des régions éloignées qu'elles l'étaient pour les femmes vivant dans des régions accessibles, des différences importantes existent au chapitre de la façon dont les femmes réagissent à ces expériences. Par exemple, les femmes qui vivent dans des régions éloignées étaient plus susceptibles de quitter le foyer qu'elles partageaient avec un partenaire violent, malgré la crise du logement bien documentée dans ces régions du Canada, et elles étaient tout aussi susceptibles d'aller vivre avec des membres de leur famille ou des amis. Toutefois, les femmes vivant dans ces régions ont également déclaré une plus faible résilience économique, celle-ci étant elle-même fortement associée à la victimisation entre partenaires intimes. Bien qu'on ne sache pas si les problèmes financiers du ménage ont

contribué à la VPI ou ont résulté du fait qu'une femme ait quitté un foyer violent, ou les deux, cette corrélation souligne un aspect important de la façon dont les femmes vivant dans des régions éloignées sont victimes de VPI.

Les données autodéclarées montrent que les femmes qui vivent dans les collectivités éloignées étaient beaucoup plus susceptibles que leurs homologues qui résident dans les régions accessibles de signaler à la police la VPI et la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime. Même si les circonstances expliquant ces résultats ne sont pas connues, ces derniers fournissent un contexte intéressant aux données déclarées par la police. Les données déclarées par la police révèlent que les femmes et les hommes qui vivent dans les régions éloignées connaissent des taux de VPI et de violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime beaucoup plus élevés que leurs homologues qui résident dans les régions accessibles. Des taux d'affaires de violence déclarées par la police plus élevés ont également été observés chez les enfants vivant dans les collectivités éloignées.

Bien que les femmes qui vivent dans les collectivités éloignées étaient plus susceptibles de communiquer avec la police lorsqu'elles étaient victimes de VPI, la mesure dans laquelle elles avaient recours à d'autres types de services d'aide aux victimes était semblable à celle des femmes qui résident dans les régions accessibles. Dans les deux types de collectivités, les femmes ont souvent déclaré que ce qu'elles avaient subi n'était pas assez grave pour les inciter à obtenir de l'aide, et les raisons liées à l'accessibilité ont été mentionnées moins souvent. Les répercussions de la violence sur le bien-être psychologique des femmes et la santé mentale générale autoévaluée des femmes étaient également semblables, peu importe l'éloignement relatif de l'endroit où les femmes vivaient.

De nombreuses femmes des Premières Nations, métisses et inuites (Autochtones) vivaient dans des régions éloignées. La prévalence de la VPI et de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime chez les femmes autochtones de ces régions était semblable à celle de leurs homologues des régions accessibles. En ce qui concerne de nombreuses autres populations d'intérêt, y compris les femmes appartenant à une minorité visible ou les femmes immigrantes, il était impossible de les inclure dans l'analyse en raison de leur nombre trop faible dans les régions éloignées.

Plus particulièrement, les habitudes de consommation d'alcool qui entraînent des problèmes interpersonnels et la consommation excessive d'alcool étaient plus fréquentes chez les femmes vivant dans les collectivités éloignées. En effet, les femmes qui résident dans des collectivités éloignées étaient beaucoup plus susceptibles d'adopter ces habitudes de consommation d'alcool que celles qui vivent dans les autres régions. Chez les femmes, ces habitudes de consommation d'alcool étaient également corrélées de manière significative avec le fait d'avoir subi de la VPI, bien qu'on ne sache pas si ces comportements précédaient la VPI, ou étaient apparus pendant ou après l'incident de violence.

Sources des données

Indice d'éloignement

La classification géographique utilisée dans le présent rapport est fondée sur la valeur de l'indice d'éloignement attribuée à chaque subdivision de recensement (SDR) du Canada. L'indice d'éloignement a été élaboré à Statistique Canada en 2017 et classe chaque SDR en fonction de la facilité avec laquelle ses résidents peuvent accéder aux biens et services essentiels. Pour en savoir plus sur l'élaboration et la méthodologie de l'indice d'éloignement, voir Alasia et autres (2017).

L'indice d'éloignement attribue une valeur numérique à chaque SDR. Les SDR ayant une valeur de 1,0 sont les plus éloignées, et l'éloignement diminue à mesure que la valeur se rapproche de 0,0. En fonction de ces valeurs, les SDR sont regroupées en cinq catégories, à savoir les « régions facilement accessibles », les « régions accessibles », les « régions moins accessibles », les « régions éloignées » et les « régions très éloignées ». Il existe plusieurs méthodes pour déterminer les points de démarcation (seuils) numériques entre les catégories. Le présent rapport utilise l'approche ou la méthode de classification manuelle. Pour en savoir plus sur cette méthode et sur d'autres méthodes utilisées pour appliquer les classifications à l'indice d'éloignement, voir Subedi et autres (2020). Dans le présent rapport, les catégories obtenues selon la méthode de classification manuelle ont été regroupées de sorte que la catégorie « régions éloignées » comprend à la fois les régions éloignées et très éloignées, et la catégorie « régions accessibles » comprend à la fois les régions accessibles et facilement accessibles. La catégorie « régions moins accessibles » demeure telle quelle.

Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête vise à recueillir des renseignements sur les expériences vécues par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est la population canadienne de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas comprises dans la population de l'enquête. Cela signifie que les résultats de l'enquête pourraient ne pas tenir compte des expériences de violence de la part d'un partenaire intime des personnes vivant dans un refuge, un hôpital, un établissement pénitentiaire, un autre établissement ou un autre type de logement collectif. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête.

Dans les provinces, la collecte des données s'est déroulée d'avril à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur au téléphone. Les personnes ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse dans les provinces s'établissait à 43,1 %.

Dans les territoires, la collecte des données s'est déroulée de juillet à décembre 2018. Les réponses ont été obtenues au moyen d'un questionnaire à remplir soi-même en ligne ou d'un questionnaire administré par un intervieweur en personne. Les personnes ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix. La taille de l'échantillon dans les trois territoires s'établissait à 2 597 répondants. Le taux de réponse dans les territoires s'établissait à 73,2 %.

Parmi les non-répondants figuraient les personnes qui ont refusé de participer à l'enquête, celles qui ne pouvaient pas être jointes et celles qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)

En 2019, Statistique Canada a mené l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) pour la septième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004, 2009 et 2014. L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et la mesure dans laquelle les personnes se sentent en sécurité au sein de leur collectivité. La population cible était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein.

La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur, d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, d'une option d'autocollecte par Internet offerte aux répondants à l'ESG sur la victimisation dans les provinces et les capitales territoriales. Les personnes ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

La taille de l'échantillon de l'ESG sur la victimisation était de 22 412 répondants, et le taux de réponse global était de 37,6 %. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui sont venues à l'attention des services de police canadiens et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Les renseignements recueillis comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2019, les données déclarées par les services de police couvraient 99 % de la population du Canada. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue.

En général, en ce qui a trait aux affaires déclarées par la police comportant des infractions contre la personne, un enregistrement relatif à la victime est recueilli pour chaque victime dans l'affaire. Si une personne est victime de plusieurs affaires au cours de la même année de référence, cette personne sera comptée comme une victime pour chaque affaire. Certaines victimes subissent de la violence pendant une période, parfois des années, ce que la police peut considérer comme étant une seule affaire continue ne comptant qu'une seule victime.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Les victimes dont l'âge et le sexe sont inconnus, les victimes de plus de 110 ans et les victimes âgées de 0 an dont la date de naissance n'est pas valide (province de Québec seulement) sont exclues, en raison de la possibilité qu'il y ait eu une erreur de codage.

La violence entre partenaires intimes comprend les crimes violents prévus au *Code criminel* commis par un conjoint marié ou conjoint de fait, une petite amie, un petit ami ou un autre partenaire intime — une personne avec laquelle la victime a eu une attirance ou une relation sexuelle et à laquelle aucune autre catégorie de relation ne s'applique — actuel ou ancien.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent certaines limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait participé à l'enquête.

Pour assurer la qualité des estimations de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Références

- ALASIA, Alessandro, Frédéric BÉDARD, Julie BÉLANGER, Eric GUIMOND et Christopher PENNEY. 2017. « Mesurer l'éloignement et l'accessibilité : Un ensemble d'indices applicables aux collectivités canadiennes », *Rapports sur les projets spéciaux sur les entreprises*, produit n° 18-001-X au catalogue de Statistique Canada.
- ALLEN, Mary. 2020. « Crimes déclarés par les services de police desservant des populations majoritairement autochtones, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ALLEN, Mary. 2014. « Les services aux victimes au Canada, 2011-2012 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- ALLEN, Mary, et Samuel PERREAULT. 2015. « Les crimes déclarés par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. 2013. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*, 5^e édition, American Psychiatric Publishing.
- ANNAN, Sandra. 2008. « Chapter 3: Intimate partner violence in rural environments », *Annual Review of Nursing Research*, vol. 26.
- BOYCE, Jillian. 2016. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BRASSARD, Renée, Lyse MONTMINY, Anne-Sophie BERGERON et Itzel A. SOSA-SANCHEZ. 2015. « Application of intersectional analysis to data on domestic violence against Aboriginal women living in remote communities in the province of Quebec », *Aboriginal Policy Studies*, vol. 4, n° 1.
- BURCYCKA, Marta. 2021. « Expériences de comportements sexualisés inappropriés, d'agressions sexuelles et de discrimination fondée sur le genre vécues par les travailleurs dans les provinces canadiennes, 2020 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2020. « Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2018a. « La victimisation avec violence chez les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2018b. « Section 1 : Le harcèlement criminel au Canada, 2014 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2016*, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- BURCYCKA, Marta. 2016. « Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014 », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- CHAMBRE DES COMMUNES, 42^e législature, 1^{re} session. 2019. « Survivre à la violence et renforcer la résilience — étude sur le réseau Canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence », Comité permanent de la condition féminine.
- COKER, Ann L., Paige Hall SMITH, Robert E. MCKEOWN et Melissa J. KING. 2000. « Frequency and correlates of intimate partner violence by type: physical, sexual, and psychological battering », *American Journal of Public Health*, vol. 90, n° 4.
- CONROY, Shana. 2021a. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019*, *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

CONROY, Shana. 2021b. « La violence conjugale au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES (CRTC). 2020. *Rapport de surveillance des Communications*, 2019, n° de catalogue BC9-9F-PDF.

COTTER, Adam. 2021. « La victimisation criminelle au Canada, 2019 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2018. « La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2016. « Les perceptions des Canadiens à l'égard des problèmes dans leur voisinage, 2014 », *Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale*, produit n° 89-652-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam, et Laura SAVAGE. 2019. « La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

DALEY, Angela, Peter BURTON et Shelley PHIPPS. 2015. « Measuring poverty and inequality in northern Canada », *Journal of Children and Poverty*, vol. 21, n° 2.

DUNN, Suzie. 2020. « Technology-Facilitated Gender-Based Violence: An Overview », *Supporting a Safer Internet Paper*, n° 1. Disponible à <https://www.cigionline.org/publications/technology-facilitated-gender-based-violence-overview>

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES. 2019. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.

FRIESEN, Erik. 2019. « The landscape of mental health services in rural Canada », *University of Toronto Medical Journal*, vol. 96, n° 2.

GOODMAN, Lisa A., Mary P. KOSS et Nancy Felipe RUSSO. 1993. « Violence against women: Physical and mental health effects. Part I: Research findings », *Applied and Preventive Psychology*, vol. 2, n° 2.

GRAHAM, Kathryn Marie. 2008. *Unhappy Hours: Alcohol and Partner Aggression in the Americas*, publié sous la direction de K.M. Graham, Washington, district de Columbia, Pan American Health Organization.

HEIDINGER, Loanna. 2022. « La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

JAFFRAY, Brianna. 2021. « Violence entre partenaires intimes : expériences des femmes de minorité sexuelle au Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

LECLERC, Karine. 2022. « Portrait des femmes selon l'éloignement relatif de leurs collectivités, Série 2 : Niveau de scolarité », *Études sur le genre et les identités croisées*, produit n° 45-20-0002 au catalogue de Statistique Canada.

LECLERC, Karine. 2021. « Portrait des femmes selon l'éloignement relatif de leurs collectivités, Série 1 : Profil sociodémographique », *Études sur le genre et les identités croisées*, produit n° 45-20-0002 au catalogue de Statistique Canada.

MARDARE AMINI, Mandana. 2022. « Portrait des femmes selon l'éloignement relatif de leurs collectivités, Série 3 : Santé et bien-être », *Études sur le genre et les identités croisées*, produit n° 45-20-0002 au catalogue de Statistique Canada.

MATSUMOTO, Cai-lei, Terry O'DRISCOLL, Jennifer LAWRENCE, Andre JAKUBOW, Sharen MADDEN et Len KELLY. 2017. « A 5 year retrospective study of emergency department use in Northwest Ontario: A measure of mental health and addictions needs », *Canadian Journal of Emergency Medicine*, vol. 19, n° 5.

MAXWELL, Ashely. 2020. « Maisons d'hébergement pour les victimes de violence rattachées à des collectivités ou à des organismes autochtones au Canada, 2017-2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

MESSING, Jill Theresa, et Jonel THALLER. 2015. « Intimate partner violence risk assessment: A primer for social workers », *The British Journal of Social Work*, vol. 45, n° 6.

MOFFITT, Pertice, Heather FIKOWSKI, Marshirette MAURICIO et Anne MACKENZIE. 2013. « Intimate partner violence in the Canadian territorial north: perspectives from a literature review and a media watch », *International Journal of Circumpolar Health*, vol. 72, n° 1.

MOREAU, Greg. 2019. « Les établissements d'hébergement canadiens pour les victimes de violence, 2017-2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. 2021. *Violence Against Women Prevalence Estimates, 2018*. ISBN 978-92-4-002225-6.

PEARSON, Caryn, Teresa JANZ et Jennifer ALI. 2013. « Troubles mentaux et troubles liés à l'utilisation de substances au Canada », *Coup d'œil sur la santé*, produit n° 82-624-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2020. « La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2019. « Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAULT, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

RESNICK, Heidi S., Ron ACIERNO et Dean G. KILPATRICK. 1997. « Health impact of interpersonal violence 2: Medical and mental health outcomes », *Behavioral Medicine*, vol. 23, n° 2.

ROTENBERG, Cristine. 2019. « Les crimes violents contre les jeunes femmes et les filles, affaires déclarées par la police dans le Nord provincial et les territoires du Canada, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

SCHIFF, Jeannette Waegemakers, Rebecca SCHIFF, Alina TURNER et Karine BERNARD. 2015. « Rural homelessness in Canada: Directions for planning and research », *Journal of Rural and Community Development*, vol. 10, n° 4.

SIMPSON, Laura. 2018 « La victimisation avec violence chez les lesbiennes, gais et bisexuels au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2021a. Totalisation personnalisée : données provenant du Recensement de la population, 2016, et de l'indice d'éloignement.

STATISTIQUE CANADA. 2021b. Tableau 22-10-0134-01 : Accès à Internet à domicile par géographie, DOI <https://doi.org/10.25318/2210013401-fra>

STATISTIQUE CANADA. 2016a. Classification des centres de population et des régions rurales 2016. Disponible à <https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/ccpr/2016/index>.

STATISTIQUE CANADA. 2016b. « Zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) », *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*. Disponible à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo010-fra.cfm>

SUBEDI, Rajendra, Shirin ROSHANAFSHAR et T. Lawson GREENBERG. 2020. « Élaboration de catégories utiles permettant de distinguer les niveaux d'éloignement au Canada », *Études analytiques : méthodes et référence*, produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada.

TIMKO, Christine, Anne SUTKOWI, Joanne PAVAO et Rachel KIMERLING. 2008. « Women's childhood and adult adverse experiences, mental health, and binge drinking: The California Women's Health Survey », *Substance Abuse Treatment, Prevention, and Policy*, vol. 3, n° 1.

WILSNACK, Richard W., Sharon C. WILSNACK, Gerhard GMEL et Lori Wolfgang KANTOR. 2018. « Gender differences in binge drinking: Prevalence, predictors, and consequences », *Alcohol research: Current reviews*.

Notes

1. L'indice d'éloignement comprend cinq catégories d'éloignement relatif, allant des régions facilement accessibles aux régions très éloignées. Ces cinq catégories sont comparées dans des études antérieures. En revanche, dans la présente étude, les catégories se trouvant à chaque extrémité du continuum ont été regroupées en deux catégories aux fins de comparaison, à savoir les régions accessibles et les régions éloignées. Voir l'encadré 1 et la section « Sources des données » pour en savoir plus.
2. Dans l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, Statistique Canada a recueilli des données auprès des répondants vivant dans les réserves, c'est-à-dire que la probabilité que ces ménages soient sélectionnés pour l'enquête était la même que pour tout autre ménage. Toutefois, le plan de sondage de ces enquêtes n'a pas été conçu pour fournir des données qui soient représentatives de la population vivant dans les réserves *en particulier*. Par conséquent, il n'est pas possible d'effectuer une analyse propre aux populations vivant dans les réserves.
3. Voir la Classification géographique type 2016.
4. Dans le présent rapport, le terme « femmes » désigne les personnes de 15 ans et plus qui s'identifient comme des femmes, ce qui comprend les personnes dont le sexe assigné à la naissance correspond à leur sexe actuel (cisgenre) et celles dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à leur sexe actuel (transgenre).
5. En général, en ce qui a trait aux affaires déclarées par la police comportant des infractions contre la personne, un enregistrement relatif à la victime est recueilli pour chaque victime dans l'affaire. Si une personne est victime de plusieurs affaires au cours de la même année de référence, cette personne sera comptée comme une victime pour chaque affaire. Certaines victimes subissent de la violence pendant une période, parfois des années, ce que la police peut considérer comme étant une seule affaire continue ne comptant qu'une seule victime. Les données reflètent la région où a eu lieu l'affaire, et pas nécessairement la région de résidence de la victime.
6. Voir le tableau 2 pour obtenir une liste d'exemples de comportements de violence psychologique ou d'exploitation financière.
7. Les femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement comprennent celles qui ont subi un ou plusieurs types de violence au cours des 12 mois précédents, et au moins un type s'est produit plus d'une fois au cours de cette période. Les femmes qui ont subi de la VPI « quelques fois » comprennent celles qui ont subi un ou plusieurs types de VPI au cours des 12 mois précédents, où au moins un type de violence s'est produit quelques fois, mais aucun ne s'est produit quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement. Les femmes qui ont vécu un incident de VPI comprennent celles qui ont subi un ou plusieurs types de VPI au cours des 12 mois précédents, mais aucun type particulier ne s'est produit plus d'une fois. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une seule fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de la fréquence, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.
8. En raison de la petite taille de l'échantillon, il n'est pas possible d'analyser où se sont rendues les femmes qui ont quitté un logement qu'elles partageaient avec un partenaire violent.
9. Les statistiques ne pouvaient être présentées qu'à l'échelle du Canada en raison de la petite taille de l'échantillon. Ici, « dans l'ensemble du Canada » désigne la totalité des femmes vivant dans des régions éloignées, moins accessibles et accessibles. Ce total diffère de l'analyse présentée dans d'autres articles, car les femmes pour lesquelles des données sur l'éloignement relatif n'étaient pas disponibles sont exclues.
10. Dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, on pose la question suivante aux personnes qui ont été victimes de violence : « La police a-t-elle eu connaissance de [la violence] de quelque façon que ce soit? ». On demande ensuite aux personnes qui répondent par l'affirmative si elles ont elles-mêmes signalé la violence à la police ou si quelqu'un d'autre a avisé la police de ce qui s'était passé.

11. En raison de la petite taille de l'échantillon, les statistiques sur le lien entre la fréquence de la violence entre partenaires intimes et son signalement ou non à la police dans les régions éloignées par rapport aux régions accessibles ne sont pas disponibles.
12. En raison de la petite taille de l'échantillon, les statistiques sur la proportion de femmes qui ont été victimes de violence et pour lesquelles la police a été mise au courant par une méthode autre que la femme qui la signale elle-même ne sont pas disponibles.
13. Il existe de nombreuses différences dans les concepts et les méthodologies utilisées pour produire les données autodéclarées et les données déclarées par la police. Par exemple, chaque fois qu'une affaire de violence à l'endroit d'une personne est déclarée par la police au Programme de déclaration uniforme de la criminalité, un enregistrement relatif à la victime distinct est produit, c'est-à-dire qu'une personne qui a subi plusieurs affaires de violence peut figurer plusieurs fois dans le fichier de données. En revanche, dans le cas des données autodéclarées, chaque victime est comptabilisée une seule fois. Par conséquent, les statistiques sur la prévalence des crimes violents provenant de ces deux sources de données ne devraient pas être comparées.
14. Veuillez consulter la section « Sources des données » pour accéder aux définitions. Les données déclarées par la police reflètent le lieu de l'affaire, et non le lieu de résidence de la victime.
15. En raison de la petite taille de l'échantillon, il n'est pas possible d'effectuer l'analyse de la violence envers les femmes vivant dans les régions éloignées des provinces et des territoires à l'aide des données de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés.
16. Selon la classification définie par l'indice d'éloignement, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas de collectivités classées comme étant accessibles.
17. Exclut les données de la ville de Whitehorse, au Yukon, qui est classée comme une région moins accessible et qui est la seule région des trois territoires qui n'est pas considérée comme éloignée ou très éloignée.
18. Il convient de souligner que la proportion de personnes qui ont répondu « ne sait pas » lorsqu'on leur a demandé ce qu'elles pensaient des tribunaux de juridiction criminelle était relativement élevée; toutefois, comme cette information est elle-même significative, ces proportions ont été incluses dans le calcul global des réponses. La répartition des réponses « ne sait pas » est la suivante : femmes vivant dans des régions éloignées, 32 %; Exclut les données de la ville de Whitehorse, au Yukon, qui est classée comme une région moins accessible et qui est la seule région des trois territoires qui n'est pas considérée comme éloignée ou très éloignée.
19. Pour obtenir une analyse du lien entre ces concepts géographiques et l'éloignement, voir Alasia et autres, 2017.
20. Il convient de souligner que la vitesse et la fiabilité des connexions Internet variaient d'un bout à l'autre du Canada au moment de l'enquête. Par exemple, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes signale qu'en 2018, moins de la moitié (40,8 %) des ménages ruraux avaient accès à un service Internet à large bande (CRTC, 2020).
21. Il convient de noter que les données utilisées par Leclerc (2021 et 2022) et Mardare Amini (2022) peuvent être désagrégées selon que les régions appartiennent aux catégories distinctes « éloignées » ou « très éloignées » ainsi qu'« accessibles » ou « facilement accessibles », tandis que le présent rapport combine ces catégories. Voir l'encadré 1.
22. Les données du Recensement de 2016 montrent que les régions éloignées comptent relativement peu de femmes appartenant à une minorité visible et de femmes immigrantes. Moins de 1 % des femmes appartenant à une minorité visible au Canada vivaient dans des collectivités éloignées; les femmes immigrantes étaient également sous-représentées, 0,9 % vivant dans des régions éloignées et 0,1 % vivant dans des régions très éloignées (Leclerc, 2021). Par conséquent, la taille de l'échantillon de femmes appartenant à une minorité visible et de femmes immigrantes qui était incluse dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés était trop petite pour l'analyse. Il convient de noter que la population des minorités visibles exclut les Autochtones.
23. Voir la note 21. Il convient de souligner que les données de Leclerc (2021) comprennent les femmes et les filles autochtones de tous les âges, alors que le présent rapport n'inclut que les femmes et les filles autochtones de 15 ans et plus.

24. Dans le cadre de l'Enquête sur les établissements d'hébergement pour les victimes de violence, on utilise la classification géographique « urbaines » et « rurales ». Voir l'encadré 1.
25. L'absence de différence statistique peut s'expliquer en partie par la petite taille de l'échantillon de femmes ayant une incapacité dans ces régions.
26. La définition de personne LGBTQ2+ utilisée dans l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés comprend les personnes bispirituelles, celles dont le genre n'est pas le même que celui qui leur a été attribué à la naissance (personnes transgenres ou de diverses identités de genre), ainsi que les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, pansexuelles, asexuelles, ou ayant une autre orientation sexuelle (non classée ailleurs).
27. L'absence de différence statistique peut s'expliquer en partie par la petite taille de l'échantillon de femmes LGBTQ2+ dans ces régions.
28. Le modèle initial comprenait les variables suivantes : groupe d'âge, identité autochtone, état matrimonial, mauvais traitements subis pendant l'enfance (avant l'âge de 15 ans), pratiques parentales sévères subies avant l'âge de 15 ans, identité de personne LGBTQ2+, résilience économique, consommation excessive d'alcool, incapacité et nombre de personnes vivant dans le ménage. Voir le tableau 8 pour obtenir la liste des variables qui demeuraient significatives dans le modèle final.
29. Comprend les voies de fait de niveau 1 (telles que les menaces de lésions corporelles), les voies de fait de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et les voies de fait de niveau 3 (voies de fait graves), au sens du *Code criminel* du Canada.
30. L'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés comprenait une série de questions portant sur les répercussions psychologiques particulières de la victimisation. Bien qu'elles ne soient pas destinées à être utilisées comme outil de diagnostic clinique, ces questions peuvent donner une indication de la présence possible du trouble de stress post-traumatique. Pour obtenir plus de renseignements, voir A. Prins et autres, 2003, « The Primary Care PTSD screen (PC-PTSD): Development and operating characteristics », *Primary Care Psychiatry*, vol. 9, n° 1.
31. Dans le cadre de son étude, Mardare Amini (2022) utilise les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sur la santé mentale autoévaluée des femmes et des filles de 12 ans et plus comme moyenne des données recueillies en 2015 et 2018, et présente cette information séparément pour les régions éloignées et les régions très éloignées.
32. Dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Santé mentale de 2012, on a utilisé la Composite International Diagnostic Interview 3.0 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS-CIDI) pour indiquer où certains troubles mentaux ou troubles liés à la consommation de substances peuvent être présents. Bien qu'il ne constitue pas un diagnostic clinique, il s'agit d'un instrument normalisé qui est habituellement utilisé pour évaluer les troubles mentaux dans les enquêtes sur la population et qui s'appuie sur les critères du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, 4^e édition (DSM-IV). Selon ces critères, l'abus d'alcool se caractérise par une consommation récurrente où l'on retrouve au moins l'un des éléments suivants : incapacité à remplir des rôles importants au travail, à l'école ou à la maison, consommation dans des situations physiquement dangereuses, problèmes récurrents liés à l'alcool et consommation continue malgré des problèmes sociaux ou interpersonnels qui sont causés ou intensifiés par l'alcool. La dépendance à l'alcool est soupçonnée lorsqu'au moins trois des éléments suivants se produisent au cours d'une même période de 12 mois : tolérance accrue, sevrage, consommation accrue, efforts infructueux pour arrêter, perte de temps importante liée à la désintoxication ou la consommation, réduction des activités et poursuite de la consommation malgré des problèmes physiques ou psychologiques persistants causés ou intensifiés par l'alcool. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir Pearson et autres, 2013.
33. Cette question (AUD_120) a été adaptée de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes — Santé mentale de 2012 (AUD_Q13A_1 — révisée).

Tableau de données détaillés

Tableau 1

Violence autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence, l'éloignement relatif de la région de résidence et le genre, Canada, 2018

Type de violence	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles [†]		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Femmes									
Violence entre partenaires intimes¹									
Violence psychologique ou exploitation financière	11	8,4	14,7	11	9,3	13,8	12	11,2	13,1
Violence physique ou sexuelle	4	2,7	6,5	3	1,9	3,7	3	2,6	3,7
Violence physique	4	2,4	6,2	2*	1,2	2,5	2	2,0	2,9
Violence sexuelle	1	0,6	2,2	1	0,5	2,0	1	0,9	1,6
Total de la violence entre partenaires intimes	12	8,7	15,1	12	9,6	14,1	12	11,4	13,3
Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime									
Violence physique	3	1,6	4,3	2	0,9	3,2	2	1,7	2,5
Violence sexuelle	2	1,0	3,8	2	1,6	3,3	3	2,5	3,6
Total de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime	4	2,6	6,2	3	2,3	5,0	4	3,9	5,1
Total de la violence physique et sexuelle									
Violence physique ou sexuelle	7	4,7	9,0	5	3,6	6,4	6	5,7	7,0
Violence physique	5	3,4	7,0	3*	1,8	4,2	4	3,2	4,2
Violence sexuelle	3	1,6	4,6	3	2,0	3,8	4	3,2	4,3
Hommes									
Violence entre partenaires intimes¹									
Violence psychologique ou exploitation financière	10	7,4	12,9	10	7,5	12,5	11	10,6	12,4
Violence physique ou sexuelle	1*	0,5	1,9	4*	2,0	6,5	3	2,6	3,5
Violence physique	1*	0,5	1,9	4*	1,9	6,5	3	2,3	3,3
Violence sexuelle	F	F	F	F	F	F	0,4	0,3	0,7
Total de la violence entre partenaires intimes	10	7,4	12,9	10	7,6	12,6	12	10,9	12,7
Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime									
Violence physique	3	1,7	4,7	4	2,5	5,2	4	3,1	4,1
Violence sexuelle	1	0,3	2,0	1	0,6	1,8	1	0,7	1,2
Total de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime	3	2,1	5,4	4	3,1	6,1	4	3,8	4,8
Total de la violence physique et sexuelle									
Violence physique ou sexuelle	4*	2,7	6,1	7*	5,1	9,6	6	5,6	6,9
Violence physique	4*	2,3	5,5	6*	4,4	8,9	5	4,9	6,1
Violence sexuelle	1	0,3	2,1	1	0,7	1,9	1	1,0	1,6

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages reflète la proportion de personnes dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête qui ont été victimisées.

Note : Voir le tableau 2 pour obtenir la liste complète des types de victimisation compris dans chaque catégorie présentée dans ce tableau. Comprend les personnes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 2

Violence autodéclarée subie par les femmes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

Type de violence	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles†		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Violence entre partenaires intimes¹									
Violence physique									
Vous a bousculée, poussée, agrippée ou projetée au sol ²	1,7	0,9	3,1	1,0*	0,7	1,6	1,6	1,3	2,0
Vous a donné un coup de poing ou un coup de pied, mordu ou frappée au moyen d'un objet ²	1,2	0,5	2,8	0,7	0,4	1,3	0,7	0,5	1,1
A menacé de vous blesser ou de vous tuer, ou de blesser ou tuer l'un de vos proches ²	1,6	0,7	3,8	F	F	F	0,5	0,3	0,8
A tenté de vous étrangler ²	1,1	0,5	2,7	F	F	F	0,5	0,3	0,7
A utilisé ou menacé d'utiliser un couteau, un fusil ou une autre arme pour vous blesser ²	0,2	0,1	0,5	F	F	F	0,1	0,1	0,2
A menacé de vous frapper avec le poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser	1,8	0,8	3,9	0,7	0,4	1,1	1,0	0,8	1,4
Vous a lancé un objet qui aurait pu vous blesser	1,2	0,5	3,1	0,7	0,4	1,2	0,9	0,6	1,2
Vous a giflée	0,8	0,3	2,0	0,5	0,3	1,0	0,8	0,6	1,2
Vous a battue	0,2	0,1	0,5	0,3	0,2	0,6	0,2	0,1	0,4
Vous a confinée	0,2	0,1	0,5	F	F	F	0,3	0,2	0,7
Total	3,9	2,4	6,2	1,8	1,2	2,5	2,4	2,0	2,9
Violence sexuelle									
Vous a obligé à vous livrer à des actes sexuels contre votre gré ²	0,9	0,4	1,8	0,6	0,3	1,3	0,8	0,6	1,1
Vous a obligé ou a tenté de vous obliger à avoir une relation sexuelle ²	0,8	0,3	1,9	1,0	0,5	2,1	1,0	0,7	1,4
Total	1,1	0,6	2,2	1,0	0,5	2,0	1,2	0,9	1,6
Violence psychologique ou exploitation financière									
A été jaloux(se) et ne voulait pas que vous parliez à d'autres hommes ou femmes	5,1	3,3	7,9	4,7	3,3	6,7	5,5	4,8	6,3
A blessé ou a menacé de blesser vos animaux de compagnie	0,8	0,2	2,8	0,2	0,1	0,3	0,4	0,3	0,7
Exigeait de savoir avec qui et où vous étiez en tout temps	5,0	2,9	8,3	2,7	1,8	4,1	3,3	2,8	3,9
Vous a rabaissée ou vous a dit des mots blessants	7,7	5,4	10,7	8,1	6,5	10,1	8,5	7,7	9,4
Vous a forcé à lui donner de l'argent ou des biens	0,8	0,3	2,1	0,8	0,4	1,6	0,6	0,4	0,8
Vous a traité de personne dérangée, stupide ou bonne à rien ²	6,7	4,6	9,6	6,5	5,0	8,4	7,1	6,4	7,8
A essayé de convaincre votre famille, vos enfants ou vos amis que vous étiez folle ou de les monter contre vous ²	2,9	1,6	5,3	2,8	1,8	4,2	1,8	1,4	2,3
Vous a suivie ou a rôdé près de votre domicile ou de votre lieu de travail ²	0,9	0,4	2,0	0,9	0,5	1,5	0,9	0,6	1,3
Vous a empêché d'avoir des contacts avec vos amis ou les membres de votre famille ²	1,0	0,5	2,0	1,9	1,2	3,1	1,1	0,8	1,4
Vous a harcelée au téléphone, par message texte, par courriel ou au moyen des médias sociaux ²	3,6*	2,0	6,2	3,0	2,1	4,5	2,6	2,1	3,2
Vous a empêché de travailler ou privée d'argent ou de ressources financières ²	0,4	0,1	1,2	0,4	0,2	0,9	0,5	0,4	0,7
A endommagé ou a détruit vos biens ou votre propriété	2,2	1,1	4,4	1,4	0,8	2,4	1,1	0,9	1,4
Vous a fait des commentaires au sujet de vos expériences sexuelles passées ou vos comportements sexuels de manière à vous intimider, vous humilier ou vous faire sentir inférieure	4,1	2,6	6,6	3,1	2,1	4,6	3,1	2,5	3,7
A révélé ou a menacé de révéler votre orientation sexuelle ou votre relation à certaines personnes alors que vous ne vouliez pas que celles-ci soient mises au courant de votre sexualité ou orientation sexuelle ³	F	F	F	F	F	F	F	F	F
A rejeté sur vous la faute de ses comportements violents ou abusifs ^{2,4}	10,5	6,6	16,4	8,4	6,0	11,7	9,2	7,9	10,7
Total	11,2	8,4	14,7	11,4	9,3	13,8	12,1	11,2	13,1
Total de la violence entre partenaires intimes	11,5	8,7	15,1	11,7	9,6	14,1	12,3	11,4	13,3

Tableau 2

Violence autodéclarée subie par les femmes au cours des 12 mois précédents, selon le type de violence et l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

Type de violence	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles†		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime									
Vous a attaquée	1,9	1,0	3,6	1,4	0,7	3,0	1,4	1,1	1,8
Vous a menacé de vous frapper ou de vous attaquer, ou vous a menacé avec une arme	1,6	0,9	2,8	1,3	0,6	2,8	1,1	0,9	1,5
S'est livré(e) à des attouchements sexuels non désirés sur vous	1,8	0,9	3,6	2,2	1,5	3,3	2,7	2,3	3,3
Vous a forcé ou a essayé de vous forcer à vous livrer à une activité sexuelle non désirée	F	F	F	F	F	F	0,4	0,2	0,6
Vous a forcé à vous livrer à une activité sexuelle à laquelle vous n'étiez pas en mesure de consentir	F	F	F	F	F	F	0,5	0,3	0,8
Total de la violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime	4,1	2,6	6,2	3,4	2,3	5,0	4,5	3,9	5,1

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages reflète la proportion de personnes dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête qui ont été victimisées.

2. Il s'agit d'une question tirée du Composite Abuse Scale revised short form (CASr-SF).

3. Cette question a été posée uniquement aux répondantes qui ne se sont pas identifiées comme hétérosexuelles.

4. Cette question a été posée uniquement aux répondantes qui ont répondu « oui » à au moins une question du CASr-SF. Le calcul des pourcentages ne comprend donc pas toutes les répondantes.

Note : Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 3
Caractéristiques de la violence entre partenaires intimes envers les femmes au cours des 12 mois précédents, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

Caractéristiques de la violence entre partenaires intimes ¹	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles [†]		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Fréquence de la violence²									
Plusieurs incidents au cours de l'année précédente	95*	85,9	98,2	77	64,6	85,7	83	79,6	86,2
Quelques fois	52	38,5	65,7	51	40,6	61,0	54	49,6	57,8
Quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement	43	29,7	56,5	26	18,4	35,4	29	25,7	33,6
Un incident au cours de l'année précédente	5*	1,8	14,1	23	14,3	35,4	17	13,8	20,4
État de la relation avec le partenaire violent									
Conjoint ou conjointe marié, conjoint ou conjointe de fait, petit ami ou petite amie actuel	80	68,2	87,8	77	66,7	84,2	83	79,7	85,2
Ex-conjoint ou ex-conjointe marié, ex-conjoint ou ex-conjointe de fait, ex-petit ami ou ex-petite amie	18	9,7	32,4	22	15,2	31,7	25	21,1	28,5
Type de relation avec le partenaire violent									
Conjoint ou conjointe marié, ou conjoint ou conjointe de fait, actuel ou ancien	67	52,2	78,4	63	51,6	72,3	63	58,6	67,1
Petit ami ou petite amie, actuel ou ancien	24	13,8	39,0	33	23,5	43,5	34	29,9	38,5
Séparée en raison de la violence³									
Oui	17	9,1	29,8	17	11,3	25,7	17	14,1	20,9
Non	82	69,4	90,0	81	73,0	87,5	81	77,0	84,0
A quitté le logement qu'elle partageait avec le partenaire violent en raison de la violence⁴									
Oui	75*	43,1	92,4	34	15,4	59,2	41	29,4	53,3
Non	25*	7,6	56,9	66	40,8	84,6	59	46,7	70,6

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages est fondé sur la proportion de personnes dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

2. Les femmes qui ont été victimes de violence entre partenaires intimes (VPI) quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement comprennent celles qui ont subi un ou plusieurs types de violence au cours des 12 mois précédents, et au moins un type s'est produit plus d'une fois au cours de cette période. La catégorie « Quelques fois » comprend les femmes qui ont subi un ou plusieurs types de VPI au cours des 12 mois précédents, où au moins un type de violence s'est produit quelques fois, mais aucun ne s'est produit plus souvent. Les femmes qui ont vécu un incident de VPI comprennent celles qui ont subi un ou plusieurs types de VPI au cours des 12 mois précédents, mais aucun type particulier ne s'est produit plus d'une fois. Si plusieurs comportements ont été déclarés comme étant survenus une seule fois, cela est considéré comme « une fois » aux fins de la mesure de la fréquence dans le présent tableau, bien que, dans certains cas, il puisse s'agir d'événements distincts.

3. Comprend les femmes qui étaient en relation avec leur partenaire violent au moment de la violence.

4. Comprend les femmes qui partageaient un logement avec leur partenaire violent au moment de la violence.

Note : Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 4

Perceptions des femmes à l'égard du voisinage, de la sécurité et de la collectivité, y compris la disponibilité des services aux victimes dans leur région, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2019

Perceptions	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles†		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Période vécue dans le voisinage									
Moins d'un an	7	4,6	9,6	F	F	F	5	4,2	5,6
Un à trois ans	10	6,9	13,5	F	F	F	12	11,1	13,2
Trois à neuf ans	36	22,5	51,9	18 ^{E*}	9,3	32,0	31	29,9	32,9
Dix ans ou plus	48	34,9	60,6	54 ^E	36,3	71,2	52	50,1	53,0
Nombre de personnes avec lesquelles vous vous sentez proche									
Aucune	3	1,8	4,5	F	F	F	2	1,7	2,6
Un ou deux	16	11,7	21,6	25 ^F	12,6	44,6	14	12,8	14,9
Trois à neuf	49	36,0	62,3	34 ^{E*}	20,2	51,7	52	50,7	54,0
Dix ou plus	31	20,6	44,0	40 ^E	23,8	58,8	31	29,7	32,7
Nombre de résidents de votre voisinage que vous connaissez									
De nombreux résidents ou la plupart des résidents	55*	41,4	68,7	71 ^{E*}	52,9	84,4	34	32,7	35,4
Quelques résidents ou aucun résident	44*	31,2	58,5	29 ^{E*}	15,6	47,1	66	64,1	66,9
Les gens dans le voisinage s'entraident									
Oui	72	53,1	84,9	97	83,8	99,6	81	80,1	82,6
Non	26	12,6	45,5	F	F	F	16	15,3	17,7
Les voisins communiqueraient avec la police s'ils entendaient ou voyaient un comportement criminel									
Plutôt probable ou très probable	89	83,9	92,5	97*	89,0	99,5	90	89,1	91,3
Plutôt improbable ou très improbable	9	6,0	13,8	F	F	F	9	7,6	9,6
N'habite pas dans le voisinage depuis suffisamment longtemps	2	1,1	3,4	F	F	F	1	0,9	1,6
Niveau de criminalité dans le voisinage, comparativement aux autres régions									
Plus élevé	15	6,6	30,9	F	F	F	5	4,0	5,3
Plus faible	61	48,4	72,4	89 ^{E*}	76,2	95,6	70	68,6	71,4
À peu près le même	20	15,0	27,0	F	F	F	24	23,1	25,9
Satisfaction quant à la sécurité personnelle par rapport à la criminalité									
Satisfaite	83*	76,3	87,4	92 ^{E*}	79,5	96,9	74	72,7	75,4
Insatisfaite	5	2,6	8,4	F	F	F	4	3,7	4,9
Ni satisfaite ni insatisfaite ou sans opinion	13*	8,9	17,3	F	F	F	21	20,2	22,8
Sentiment d'appartenance à la communauté locale									
Très fort ou plus ou moins fort	72	59,1	82,4	81 ^{E*}	63,8	91,3	62	60,4	63,5
Très faible ou plus ou moins faible	20	10,5	34,1	F	F	F	24	22,8	25,5
Aucune opinion	8*	5,4	11,4	F	F	F	14	12,6	14,9
Activités en soirée à l'extérieur de la maison chaque mois									
Aucune activité	9	6,4	13,0	F	F	F	9	8,5	10,0
1 à 3 activités	8*	5,3	11,0	19 ^E	8,1	39,1	16	15,0	17,2
4 à 10 activités	37	23,1	52,7	23 ^E	11,9	39,9	37	35,2	38,2
11 à 25 activités	24	18,0	32,2	42 ^E	25,1	61,0	27	26,0	28,7
26 activités ou plus	21	11,1	36,6	F	F	F	10	9,2	11,3
Se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule la nuit, parmi celles qui le font parfois¹									
Oui	74	51,1	88,7	100	97,8	99,9	82	81,1	83,7
Non	26	11,1	48,9	F	F	F	17	16,0	18,7
Se sent en sécurité lorsqu'elle est seule à la maison la nuit, parmi celles qui le sont parfois²									
Oui	71	57,8	81,1	83 ^E	68,3	91,2	76	74,5	77,4
Non	29	18,8	42,1	17 ^E	8,8	31,7	24	22,5	25,3
Vit dans une région où le transport en commun est disponible									
Oui	49*	35,6	62,5	14 ^{E*}	5,4	32,1	79	77,4	79,6
Non	51*	37,4	64,3	86 ^{E*}	67,9	94,6	21	20,0	22,2
Se sent en sécurité lorsqu'elle prend le transport en commun seule la nuit, parmi celles qui le font parfois³									
Oui	40	12,2	76,3	F	F	F	40	37,3	41,9
Non	60	23,4	87,7	F	F	F	60	57,6	62,2

Tableau 4

Perceptions des femmes à l'égard du voisinage, de la sécurité et de la collectivité, y compris la disponibilité des services aux victimes dans leur région, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2019

Perceptions	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles†		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Il existe des centres de crise ou des lignes d'écoute téléphonique dans la région⁴									
Oui	37*	27,6	48,0	73 ^{E*}	58,5	83,6	53	51,8	55,0
Non	12*	8,2	16,6	F	F	F	5	4,2	5,6
Ne sait pas	51	37,6	63,4	19	10,4	31,9	41	39,8	42,9
Il existe des services d'aide aux victimes ou programmes d'aide aux témoins dans la région⁴									
Oui	40	29,1	51,6	57 ^{E*}	40,3	72,8	37	35,3	38,4
Non	12*	8,1	16,5	8 ^F	3,4	18,2	5	4,7	6,2
Ne sait pas	48	34,5	61,9	35 ^{E*}	21,1	51,0	57	55,7	58,9
Il existe des groupes ou centres de soutien aux victimes dans la région⁴									
Oui	33	24,3	42,7	41 ^E	25,0	58,9	40	38,2	41,3
Non	17*	11,0	26,1	18 ^{E*}	9,1	32,6	6	5,1	6,5
Ne sait pas	49	35,8	62,8	41 ^E	24,0	60,4	54	52,3	55,5
Il existe d'autres groupes de soutien dans la région⁴									
Oui	62	48,5	73,5	67 ^E	50,1	79,9	59	57,6	60,8
Non	14*	8,0	22,1	12 ^E	5,7	24,3	5	4,5	5,9
Ne sait pas	24	14,4	37,6	21 ^{E*}	10,9	36,9	35	33,5	36,6
Il existe des conseillers, psychologues ou travailleurs sociaux dans la région⁴									
Oui	85*	79,0	89,2	83 ^{E*}	70,6	90,6	64	62,4	65,4
Non	3	2,1	5,7	F	F	F	4	3,7	5,1
Ne sait pas	11*	8,0	15,9	9	4,4	19,2	31	29,7	32,7
Il existe des centres communautaires, familiaux, ethniques ou culturels dans la région⁴									
Oui	63	49,6	74,2	67 ^E	51,2	79,3	61	58,9	62,1
Non	10*	6,9	15,1	15 ^E	7,6	26,7	6	4,9	6,4
Ne sait pas	26	16,0	39,6	18 ^{E*}	9,8	32,0	33	31,6	34,7
Il existe des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans la région⁴									
Oui	15*	10,9	20,8	46 ^F	28,3	64,7	36	34,3	37,1
Non	33*	23,5	43,8	23 ^E	11,9	40,9	9	8,1	9,8
Ne sait pas	51	38,0	64,5	31 ^{E*}	17,6	47,7	55	53,4	56,4
Il existe des refuges ou maisons d'hébergement dans la région⁴									
Oui	69*	58,3	77,7	69 ^E	52,6	81,2	55	53,6	56,7
Non	19*	12,0	28,6	16 ^E	8,3	29,3	8	7,5	9,3
Ne sait pas	12*	8,5	15,8	14 ^{E*}	6,2	28,8	36	34,5	37,5

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Exclut les femmes qui ont indiqué ne jamais marcher seules la nuit (16 % des femmes dans les régions éloignées et 14 % des femmes dans les régions accessibles, une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

2. Exclut les femmes qui ont indiqué n'avoir jamais passé de temps seules à la maison la nuit (21 % des femmes dans les régions éloignées et 6 % des femmes dans les régions accessibles, une différence qui n'a pas été jugée statistiquement significative).

3. Comprend les répondantes qui ont déclaré que le transport en commun est disponible dans leur collectivité.

4. Les pourcentages reflètent la connaissance qu'ont les femmes de la disponibilité de ces services et non pas de leur disponibilité réelle.

Note : Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) et indice d'éloignement.

Tableau 5

Affaires de violence entre partenaires intimes et de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime déclarées par la police, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, le genre et la province, Canada, 2019

Province	Régions éloignées		Régions moins accessibles		Régions accessibles	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	taux pour 100 000 habitants					
Violence entre partenaires intimes						
Terre-Neuve-et-Labrador	816	240	492	185	395	121
Île-du-Prince-Édouard	385	0	437	120
Nouvelle-Écosse	681	210	521	136	515	170
Nouveau-Brunswick ¹	863	214	757	248	615	192
Québec	583	191	707	227	473	151
Ontario	2 107	702	792	236	373	91
Manitoba	4 571	1 262	1 791	424	556	111
Saskatchewan	4 017	863	1 075	310	582	126
Alberta	1 978	526	907	230	589	164
Colombie-Britannique	1 122	364	716	230	433	121
Total des provinces	1 705	479	765	229	445	122
Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime						
Terre-Neuve-et-Labrador	1 074	1 252	678	893	588	824
Île-du-Prince-Édouard	474	734	578	807
Nouvelle-Écosse	780	1 149	579	725	634	889
Nouveau-Brunswick ¹	939	1 255	925	1 226	906	1 058
Québec	703	1 122	810	1 187	540	796
Ontario	2 278	2 370	951	1 135	497	701
Manitoba	5 713	6 323	2 333	2 591	862	1 287
Saskatchewan	3 906	4 262	1 196	1 538	715	1 031
Alberta	1 916	1 901	925	1 176	720	1 032
Colombie-Britannique	1 187	1 438	869	1 275	627	1 053
Total des provinces	1 889	2 170	891	1 192	574	843

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 110 ans. Les victimes de 111 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par des conjoints mariés, des conjoints de fait, des partenaires amoureux ou d'autres partenaires intimes, actuels ou anciens. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Dans les enregistrements où la victime et l'auteur présumé ont été catégorisés au départ comme des petits amis ou des ex-petits amis vivant ensemble, la victime et l'auteur présumé ont été recatégorisés comme des conjoints ou des ex-conjoints. Dans les enregistrements où la victime était âgée de moins de 18 ans et où l'auteur présumé a été initialement catégorisé comme l'enfant de la victime ainsi que dans ceux où la victime était âgée de plus de 65 ans et où l'auteur présumé a été initialement catégorisé comme un parent de la victime, l'auteur présumé a été recatégorisé comme un autre membre de la famille. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et indice d'éloignement.

Tableau 6

Types de harcèlement et de comportements sexuels en ligne vécus par les femmes et lien de l'auteur présumé avec celles-ci, selon l'éloignement relatif de la région de résidence, Canada, 2018

Types de harcèlement et de comportements sexuels non désirés en ligne	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles [†]		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
A utilisé Internet au cours de l'année précédente									
Oui	87*	84,3	89,1	88	86,6	89,5	90	89,1	90,3
Non	13*	10,7	15,5	12*	10,3	13,2	10	9,4	10,5
Total des comportements harcelants en ligne¹									
Oui	11	8,3	14,4	11	8,7	12,9	12	10,7	12,5
Non	89	85,5	91,6	89	87,0	91,2	88	87,3	89,2
A reçu des messages menaçants dont elles étaient l'unique destinataire¹									
Oui	9	6,2	11,7	9	7,4	11,3	10	9,5	11,3
Non	91	88,2	93,8	91	88,5	92,4	89	88,6	90,4
A reçu des messages de menace par une publication à un groupe¹									
Oui	6	4,0	8,3	5	3,4	6,9	4	3,7	5,1
Non	94	91,7	96,0	95	93,0	96,4	96	94,8	96,1
Total des comportements sexuels inappropriés en ligne¹									
Oui	12	9,1	16,5	10	8,4	12,3	12	11,1	13,0
Non	88	83,4	90,8	90	87,5	91,5	88	86,9	88,8
Une personne a publié ou menacé de publier des images intimes d'elles¹									
Oui	2	0,8	3,6	1	0,8	2,5	2	1,2	2,1
Non	98	96,4	99,2	98	97,3	99,1	98	97,7	98,7
Pression exercée pour partager des images intimes¹									
Oui	3	2,0	5,3	2*	1,7	3,4	4	3,3	4,4
Non	97	94,7	98,0	97*	96,4	98,2	96	95,4	96,5
A reçu des médias sexuellement explicites non désirés¹									
Oui	11	8,1	15,2	9	7,5	11,2	11	9,8	11,5
Non	89	84,7	91,8	91	88,6	92,4	89	88,3	90,1
Total du harcèlement ou des comportements sexuels inappropriés en ligne¹									
Oui	18	14,6	22,3	16*	13,7	18,2	19	17,5	19,7
Non	82	77,6	85,3	84*	81,6	86,2	81	80,1	82,3
Personnes bloquées en raison de harcèlement¹									
Oui	19	14,9	22,7	15	13,0	17,2	17	16,2	18,3
Non	81	77,0	84,8	85*	82,5	86,8	82	81,3	83,4
Propre accès restreint pour se protéger¹									
Oui	14*	11,2	17,5	15	13,4	17,6	18	16,7	18,6
Non	85*	81,9	88,3	83	81,1	85,5	81	80,1	82,1
Comptes supprimés en raison de harcèlement¹									
Oui	4	2,1	6,4	4	2,9	5,5	4	3,5	4,4
Non	96	92,9	97,4	95	93,9	96,6	95	94,9	96,0
Lien avec l'auteur présumé^{1,2}									
Membre de la famille	9	5,8	14,9	7	4,5	9,4	7	6,1	8,7
Ami ou connaissance	10	6,2	16,4	16	11,7	21,6	14	12,0	15,6
Collègue de travail ou camarade de classe	1	0,4	4,0	2	1,4	4,3	3	1,9	4,3
Étranger	19	12,1	28,7	14*	10,8	17,6	19	17,2	21,6
Autre lien	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Ne sait pas	F	F	F	1	0,5	2,1	1	0,9	2,0

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Le calcul des pourcentages reflète la proportion de répondantes qui ont indiqué avoir utilisé Internet au cours de l'année précédente.

2. Le calcul des pourcentages reflète la proportion de répondantes qui ont subi des comportements sexuels non désirés ou du harcèlement en ligne au cours de l'année précédente.

Note : Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.**Source :** Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 7a

Violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime commise envers les femmes autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

Caractéristiques retenues	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 % de à		pourcentage	intervalle de confiance de 95 % de à		pourcentage	intervalle de confiance de 95 % de à	
Groupe d'âge									
15 à 24 ans†	10	4,0	24,5	12	6,6	21,6	16	12,4	19,6
25 à 34 ans	12	6,0	23,1	7	2,8	16,5	5*	3,7	6,4
35 à 44 ans	3	1,1	6,2	2***	0,9	4,2	4*	3,4	5,7
45 à 54 ans	1	0,5	3,6	5	2,5	8,2	3*	1,8	3,5
55 à 64 ans	2	0,7	5,9	1*	0,5	2,4	1*	0,9	2,0
65 à 74 ans	F	F	F	F	F	F	1*	0,5	1,5
75 ans et plus	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Identité autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)									
Autochtone†	5	2,7	10,6	7	2,6	17,1	7	3,8	11,3
Première Nation	2	0,8	6,0	9	2,6	28,8	9	4,1	19,2
Métis	F	F	F	F	F	F	4	1,7	7,5
Inuit	14	5,7	29,7	F	F	F	F	F	F
Non-Autochtone	4	2,2	6,3	3	2,1	4,8	4	3,9	5,1
Personne LGBTQ2									
Oui††	10	2,5	33,9	8	3,1	20,3	12	8,7	16,8
Non	4	2,6	6,3	3	2,1	4,9	4*	3,6	4,9
Groupe ethnoculturel									
Personne appartenant à une minorité visible	F	F	F	F	F	F	4	2,7	5,4
Personne n'appartenant pas à une minorité visible‡†	4	2,7	6,3	3	2,4	5,1	5	4,0	5,4
Statut d'immigrant									
Personne immigrante†	F	F	F	F	F	F	3	1,8	3,9
Personne non immigrante	4	2,8	6,5	4**	2,4	5,2	5*	4,4	6,0
Incapacité									
Personne ayant une incapacité†	6	3,4	10,5	6	3,4	9,4	7	5,7	8,2
Personne n'ayant aucune incapacité	3	1,5	5,5	2***	1,1	3,0	3*	2,3	3,6
Violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans									
Jamais†	4	2,2	7,0	2**	1,5	3,5	4	2,9	4,3
Au moins une fois	4**	2,3	6,7	6*	3,5	11,6	7*	5,6	8,4
Difficulté à répondre aux besoins économiques									
Non†	4	2,2	6,8	3**	1,7	4,0	4	3,6	5,0
Oui ou plus ou moins‡	5	2,6	8,9	6	2,7	11,5	5	4,2	7,1
Épisode de consommation excessive d'alcool‡									
Une fois par mois ou moins†	3	1,8	4,6	3	2,0	4,8	4	3,2	4,4
Plus d'une fois par mois	11	5,0	22,4	6	2,9	10,9	10*	7,2	12,6
État matrimonial									
Mariée ou vivant en union libre†	2	1,0	3,7	2	1,0	2,9	2	1,7	2,7
Séparée ou divorcée	4	1,1	12,8	2	0,8	4,6	3*	2,4	4,4
Veuve	F	F	F	F	F	F	1*	0,3	1,2
Célibataire, jamais mariée	12*	6,5	21,6	12*	7,0	20,2	11*	9,4	13,6

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondantes dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. les personnes transgenres et de diverses identités de genre) et qui se sont identifiées comme des femmes au moment de la tenue de l'enquête.

2. La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.

3. Comprend les répondantes qui ont déclaré que leur ménage éprouverait un peu ou beaucoup de difficulté à couvrir une dépense imprévue de 500 \$ ou plus.

4. Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion.

Note : La violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime comprend la violence physique et sexuelle commise par une personne qui n'est pas un partenaire intime. Voir le tableau 2 pour obtenir la liste complète des comportements inclus. Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 7b

Violence entre partenaires intimes et de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime envers les femmes autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

Caractéristiques retenues	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Groupe d'âge									
15 à 24 ans [†]	12	4,8	25,3	15	9,0	24,6	19	15,1	22,7
25 à 34 ans	17**	9,9	27,9	8*	3,6	17,1	7*	5,8	9,0
35 à 44 ans	9	4,9	16,7	5*	2,8	8,5	7*	5,6	8,6
45 à 54 ans	4	1,6	9,3	6*	3,4	9,2	4*	3,5	5,7
55 à 64 ans	3	1,0	6,4	3*	1,4	4,8	2*	1,8	3,2
65 à 74 ans	F	F	F	1***	0,4	1,5	2*	1,4	3,0
75 ans et plus	F	F	F	F	F	F	0*	0,2	0,8
Identité autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)									
Autochtone [†]	9	5,5	15,6	8	3,4	17,9	8	5,2	12,9
Première Nation	6	2,7	14,7	11	3,5	29,4	12	6,3	21,6
Métis	10	3,1	29,7	F	F	F	4	2,3	8,2
Inuit	20	11,1	33,2	F	F	F	F	F	F
Non-Autochtone	6	3,7	8,3	5**	3,4	6,3	6	5,7	7,1
Personne LGBTQ2									
Oui ^{††}	12	3,6	33,9	12	5,5	24,8	17	12,7	21,8
Non	6	4,6	9,0	5	3,3	6,2	6*	5,3	6,7
Groupe ethnoculturel									
Personne appartenant à une minorité visible	F	F	F	F	F	F	6	4,3	7,3
Personne n'appartenant pas à une minorité visible ^{2†}	7	4,9	9,2	5**	3,7	6,6	7	5,8	7,4
Statut d'immigrant									
Personne immigrante [†]	F	F	F	3	1,1	6,2	4	3,1	5,6
Personne non immigrante	7	4,8	9,3	5**	3,7	6,7	7*	6,3	8,0
Incapacité									
Personne ayant une incapacité [†]	9	6,2	14,0	8	5,3	11,5	10	8,3	11,0
Personne n'ayant aucune incapacité	5	2,9	8,1	3***	1,8	4,0	4*	3,5	5,0
Violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans									
Jamais [†]	5	3,3	8,3	3**	2,4	4,6	5	4,0	5,6
Au moins une fois	10	6,0	14,9	9*	5,3	13,4	10*	8,9	11,8
Difficulté à répondre aux besoins économiques									
Non [†]	5	3,5	8,4	4**	2,9	5,4	6	5,2	6,7
Oui ou plus ou moins ³	10	6,4	16,2	7	4,2	12,9	8*	6,5	9,8
Épisode de consommation excessive d'alcool⁴									
Une fois par mois ou moins [†]	5	3,4	6,7	4	3,0	6,0	5	4,8	6,1
Plus d'une fois par mois	17*	9,3	29,6	9	5,1	14,0	13*	10,5	16,7
État matrimonial									
Mariée ou vivant en union libre [†]	4	2,8	7,1	3**	1,8	4,0	4	3,4	4,7
Séparée ou divorcée	11	5,1	21,6	5	2,5	7,9	5	4,1	7,2
Veuve	F	F	F	F	F	F	1*	0,4	1,3
Célibataire, jamais mariée	14*	7,8	23,0	15*	9,8	23,4	14*	11,6	15,9

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement (p < 0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ou facilement accessibles seulement (p < 0,05)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05) et de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ou facilement accessibles (p < 0,05)

† catégorie de référence

1. Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bisexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondantes dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. les personnes transgenres et de diverses identités de genre) et qui se sont identifiées comme des femmes au moment de la tenue de l'enquête.

2. La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.

3. Comprend les répondantes qui ont déclaré que leur ménage éprouverait un peu ou beaucoup de difficulté à couvrir une dépense imprévue de 500 \$ ou plus.

4. Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion.

Note : La violence entre partenaires intimes comprend la violence physique, sexuelle et psychologique ainsi que l'exploitation financière commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. La violence de la part d'une personne autre qu'un partenaire intime comprend la violence physique et sexuelle commise par une personne qui n'est pas un partenaire intime. Voir le tableau 2 pour obtenir la liste complète des comportements inclus. Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 7c

Violence entre partenaires intimes envers les femmes autodéclarée au cours des 12 mois précédents, selon l'éloignement relatif de la région de résidence et certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2018

Caractéristiques retenues ¹	Régions éloignées			Régions moins accessibles			Régions accessibles		
	pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %		pourcentage	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à		de	à
Groupe d'âge									
15 à 24 ans [†]	19	8,0	38,9	38	23,9	54,0	30	24,6	36,9
25 à 34 ans	20	12,3	31,5	13*	8,2	20,0	14	12,2	16,6
35 à 44 ans	18	10,0	29,1	11*	7,6	16,4	13	11,1	14,8
45 à 54 ans	9	4,7	15,1	14	9,2	19,8	10*	8,7	12,0
55 à 64 ans	5**	2,4	9,8	7*	4,7	10,8	9*	7,5	10,6
65 à 74 ans	F	F	F	4*	1,9	7,0	5*	4,2	6,9
75 ans et plus	F	F	F	F	F	F	3*	2,1	5,7
Identité autochtone (Première Nation, Métis ou Inuit)									
Autochtone [†]	14	8,4	22,0	23	12,9	37,0	17	11,4	23,6
Première Nation	14	6,3	26,9	18	7,0	39,3	17	9,8	27,9
Métis	F	F	F	29	14,4	49,5	12	6,7	20,5
Inuit	17	11,5	24,1	F	F	F	F	F	F
Non-Autochtone	11	7,7	14,5	11	8,8	13,4	12	11,3	13,2
Personne LGBTQ2									
Oui ^{2†}	F	F	F	22	11,4	37,3	20	15,3	26,3
Non	11	8,5	15,1	11	9,2	13,9	12*	11,2	13,1
Groupe ethnoculturel									
Personne appartenant à une minorité visible	F	F	F	F	F	F	9	7,4	11,3
Personne n'appartenant pas à une minorité visible ^{3†}	12	8,9	15,4	12	9,5	14,1	13*	12,0	14,1
Statut d'immigrant									
Personne immigrante [†]	F	F	F	8	3,7	14,9	9	7,8	11,4
Personne non immigrante	12	8,8	15,4	12*	9,7	14,5	13*	12,3	14,4
Incapacité									
Personne ayant une incapacité [†]	12	8,0	18,8	15	11,4	18,8	17	15,0	18,5
Personne n'ayant aucune incapacité	11	7,7	15,4	10	7,2	13,0	10*	8,6	10,7
Violence physique ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans									
Jamais [†]	9	6,0	12,3	9	7,0	12,6	10	8,9	11,1
Au moins une fois	19*	12,8	28,1	17*	13,2	21,2	18*	16,3	19,9
Difficulté à répondre aux besoins économiques									
Non [†]	8**	5,6	11,1	12	9,7	15,3	12	10,7	12,8
Oui ou plus ou moins ⁴	24*	15,6	34,2	10**	7,3	14,1	15	13,0	17,5
Épisode de consommation excessive d'alcool⁵									
Une fois par mois ou moins [†]	9	6,5	12,4	11	8,3	13,2	11	10,3	12,1
Plus d'une fois par mois	25*	15,1	38,1	19*	12,9	27,1	20*	16,6	23,7
État matrimonial									
Mariée ou vivant en union libre [†]	9	6,6	13,2	9	7,1	12,3	10	9,0	10,8
Séparée ou divorcée	32	18,0	49,3	23	13,8	35,2	19	15,4	22,8
Veuve	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Célibataire, jamais mariée	17	9,4	30,1	20	14,2	28,2	20*	16,7	22,9

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ou facilement accessibles seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$) et de l'estimation pour les résidentes des régions accessibles ou facilement accessibles ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

- La violence entre partenaires intimes comprend la violence commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Le calcul des pourcentages reflète la proportion de personnes dans une relation intime actuelle ou qui ont eu des contacts avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête qui ont été victimisées.
 - Comprend les personnes qui ont déclaré être lesbiennes, gaies ou bissexuelles ou avoir une orientation sexuelle autre que l'hétérosexualité. Comprend également les répondantes dont le sexe à la naissance ne correspondait pas à leur genre (c.-à-d. les personnes transgenres et de diverses identités de genre) et qui se sont identifiées comme des femmes au moment de la tenue de l'enquête.
 - La population n'appartenant pas à une minorité visible comprend les Blancs d'origine unique, les Autochtones d'origine unique, de même que les Blancs/Latino-Américains et les Blancs/Arabes-Asiatiques occidentaux d'origines multiples, conformément à la définition du recensement.
 - Comprend les répondantes qui ont déclaré que leur ménage éprouverait un peu ou beaucoup de difficulté à couvrir une dépense imprévue de 500 \$ ou plus.
 - Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion.
- Note :** Voir le tableau 2 pour obtenir la liste complète des comportements inclus. Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.

Tableau 8

Régression logistique des probabilités d'être victime de violence entre partenaires intimes chez les femmes dans les régions éloignées et accessibles au cours des 12 mois précédents, Canada, 2018

Variable dépendante	Modèle 1 : Régions éloignées			Modèle 2 : Régions accessibles		
	rapport de cotes	intervalle de confiance de 95 %		rapport de cotes	intervalle de confiance de 95 %	
		de	à		de	à
Groupe d'âge						
15 à 44 ans	3,80***	1,95	7,42	1,78***	1,49	2,13
45 ans et plus	catégorie de référence	catégorie de référence
Mauvais traitements durant l'enfance¹						
Oui	2,57**	1,30	5,10	1,92***	1,61	2,28
Non	catégorie de référence	catégorie de référence
Résilience économique²						
N'éprouverait pas de difficulté à couvrir une dépense imprévue	catégorie de référence	catégorie de référence
Éprouverait de la difficulté à couvrir une dépense imprévue	3,11**	1,57	6,14	n.s.
Épisode de consommation excessive d'alcool³						
Une fois par mois ou moins	catégorie de référence	catégorie de référence
Plus d'une fois par mois	2,65**	1,27	5,51	1,76***	1,39	2,22
Incapacité						
Oui	n.s.	1,64***	1,37	1,97
Non	catégorie de référence	catégorie de référence
Taille du ménage						
Une ou deux personnes	catégorie de référence	catégorie de référence
Trois ou quatre personnes	n.s.	1,71***	1,41	2,07
Cinq personnes ou plus	n.s.	1,62**	1,17	2,24
État matrimonial						
Mariée ou vivant en union libre	catégorie de référence	catégorie de référence
Séparée, divorcée ou veuve	3,48*	1,35	8,96	2,28***	1,74	3,00
Célibataire, jamais mariée	n.s.	2,38***	1,88	3,02

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p < 0,001)

n.s. non significatif

1. Comprend la violence physique et/ou sexuelle subie avant l'âge de 15 ans.

2. Comprend les répondantes qui ont déclaré que leur ménage éprouverait un peu ou beaucoup de difficulté à couvrir une dépense imprévue de 500 \$ ou plus.

3. Pour les femmes, la consommation excessive d'alcool est définie comme la consommation de quatre boissons alcoolisées ou plus en une même occasion.

Note : Seules les variables dépendantes jugées significatives pour les femmes des régions rurales ou des régions accessibles sont présentées. D'autres variables ont été incluses dans le modèle, mais n'ont pas été jugées significatives. La violence entre partenaires intimes comprend la violence physique, sexuelle et psychologique ainsi que l'exploitation financière commise par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, ou un petit ami ou une petite amie, actuel ou ancien. Les calculs reflètent la proportion de personnes dans une relation intime actuelle ou qui ont été en contact avec un ex-partenaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête qui ont été victimisées. Comprend les femmes de 15 ans et plus. Les régions éloignées comprennent les régions éloignées et très éloignées, alors que les régions accessibles comprennent les régions accessibles et facilement accessibles, telles qu'elles sont définies par l'approche de classification manuelle utilisée pour l'indice d'éloignement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés et indice d'éloignement.